

SLUB DRESDEN

B



Hist: Imperant. Sax. 1241.

H. Rupp. Sax. Lin. Emmer 203

~~1757~~

~~869. Hist Sax.~~

LA VIE
D'ERNEST
le Pieux,

Duc de Saxe,

Par

ANTOINE TEISSIER,
Conseiller des Ambassades, & His-
toriographe de sa Majesté le
Roy de Prusse.



A Berlin,
1707.

LA VIE
D'ERNEST

le Prieux,

Duc de Saxe,

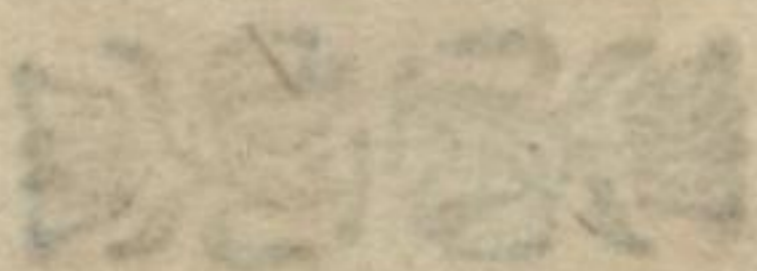
Par

ANTOINE TRISTIER,

Conseiller des Ambassadeurs de His-

tomographe de sa Majesté le

Roy de Prusse.



A Berlin,

1707.

88

A

Son Altesse Severenissime,

MONSEIGNEUR

FREDERIC,

Duc de Saxe, d'An-
grie, & de Westphalie, &c.

Landtgrave de Thuringe,
Margrave de Misnie, Prince

Comte d'Henneberg,

& de Tonne,

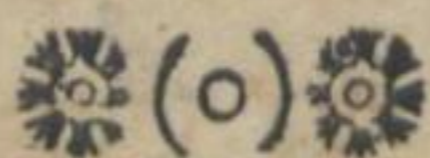
&c.

MONSEIGNEUR

JE n'eus pas plutôt
Jû la vie d'Ernest le

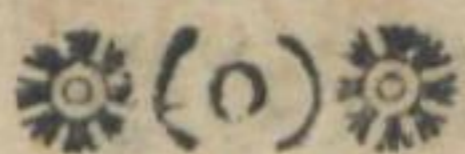
a 2

Pieux



Pieux de glorieuse
mémoire, Ayeul de
Vôtre Alteſſe Sérénif-
ſſime, que charmé
de tant de vertus,
dont Dieu l'avoit or-
né, & qui éclatoient
dans toute ſa con-
duite, & ſur tout de
la divine piété, dont
il a donné des mar-
marques ſi con-
vain-

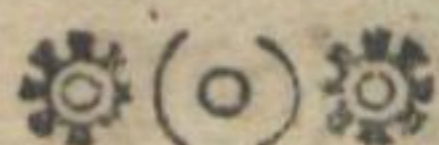
82



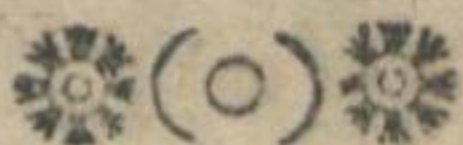
vainquantes pen-
dant toute sa vie, je
pris dabord la plu-
me pour proposer ce
bel exemple à tou-
tes les ames devo-
tes, & sur tout aux
Princes qui n'enten-
dent pas la langue,
dans laquelle cét ex-
cellent Ouvrage a
été écrit.

a 3

Com-

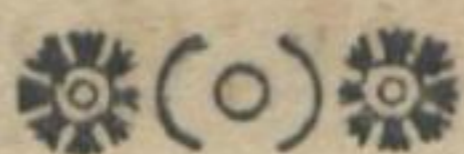


Comme je me flatte que les efforts que j'ay faits pour représenter dignement ce Héros Chrétien, ne déplairont pas à Vôtre Altesse Sérénissime, qui marche avec tant de succès sur ses glorieuses traces, j'ose prendre la liberté de
luy



luy offrir cét Abregé
de livre de l'illustre
Monsieur Eyring.

Je suplie très hum-
blement Vôtre Al-
tesse Sérénissime de
le recevoir comme
une marque de la
vénération que j'ay
pour Ernest le Pieux,
& en même tems
pour un temoigna-
a 4 ge



ge du profond res-
pect avec lequel je
fuis,

MONSEIGNEUR,

**De Vôtre Altesse
Sérenissime,**

*Le tréshumble, & très obéissant
Serviteur,*

TEISSIER.



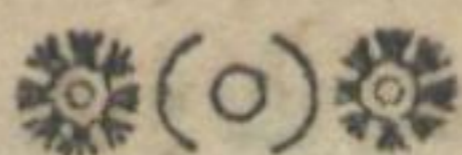
Avertissement.



A vie d'Ernest le
Pieux a été com-
posée en Latin par
Monsieur Elie Martin Ey-
ring, Inspecteur de la Cour
de Saxe - Coburg, qui s'en
est acquité avec beaucoup
d'exactitude, & de fidélité,
& qui a rempli tous les de-
voirs d'un Histoiren habile,
& poli.

a s

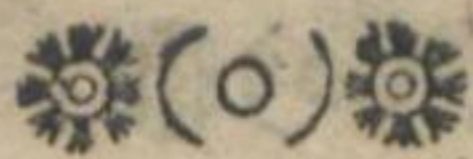
Mais



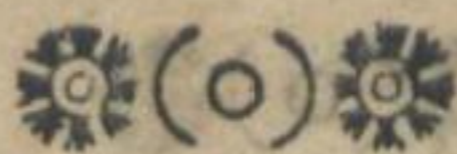
Mais comme cét Ouvrage est écrit en une langue qui n'est pas familière à la plûpart des Princes, auxquels il peut être plus utile qu'aux particuliers, on a crû qu'il importoit au public de le mettre en Francois, qui est en usage & entendu presque dans toute l'Europe, & sur tout dans les país du Nort.

On a tiré de cette Histoire ce qu'il y a de plus remarquable, & de plus utile
aux

8

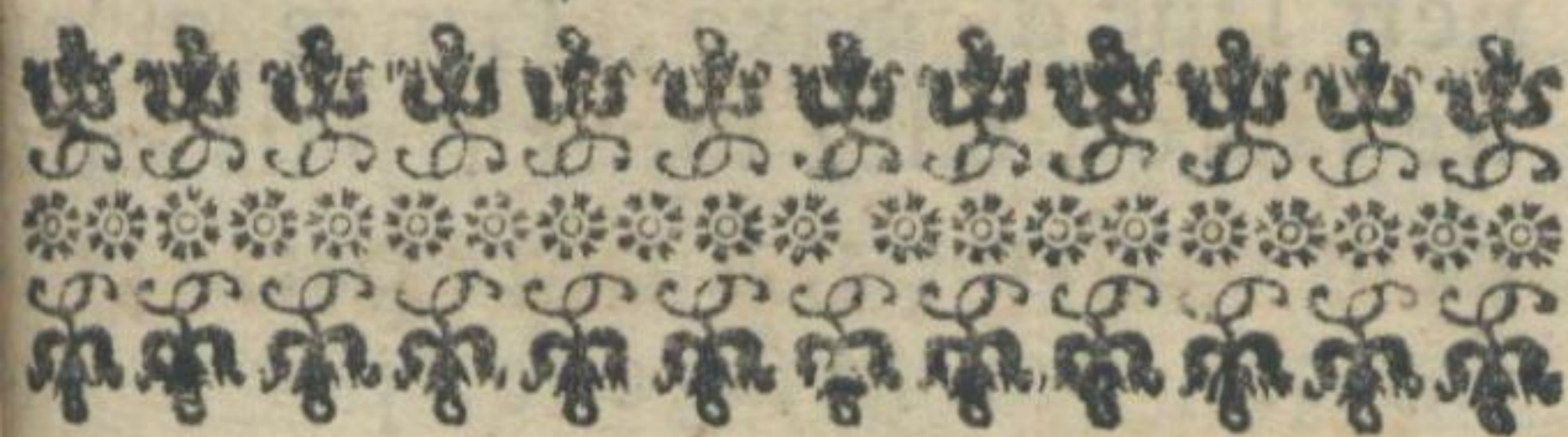


aux ames pieuses, l'on en a
retranché tout ce qui regar-
de divers autres Princes de
la Maison de Saxe, que ceux
qui voudront en être in-
struit pourront voir dans
l'Original, enfin l'on ne s'est
pas assujeti aux termes, ni
aux expressions de l'Auteur,
parce qu'on n'a pas eu des-
sein de faire une Traduc-
tion, mais seulement un
Abregé de cette belle vie,
afin que ceux qui n'aiment
pas de s'atacher à de lon-
gues



gues lectures, puissent le li-
re avec plaisir, ou du moins
sans ennuy.





La vie d'Ernest,

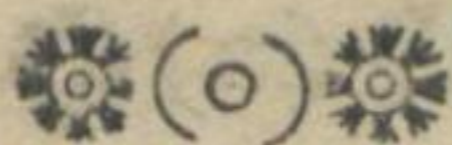
Surnommé le Pieux Duc
de Saxe.



omme les exem-
ples agissent plus éfi-
cacement sur l'Esprit
des hommes, que les
exhortations, & les enseigne-
mens, il importe extrêmement
au public que l'on fasse passer à
la posterité la mémoire des glo-
rieuses actions des Grands Prin-
ces, afin que ceux qui sont éle-
vez à cette sublime Dignité s'éfor-
cent de les imiter. Dans cette
veüe j'ay resolu d'écrire la vie d'Er-
nest

A

nest



nest Duc de Saxe , Prince qu'on ne sauroit assez louer , puis qu'il étoit également illustre par sa prudence , par sa sagesse , par sa valeur , par sa libéralité , & sur tout par sa piété , qui luy a mérité le nom de Pieux.

Ernest , qui étoit le neuvième de ses frères , nâquit à Altenbourg, le 25. Decembre 1601. Il étoit fils de Jean IV. Duc de Saxe, Landtgrave de Thuringe , Margrave de Misnie , & de Dorothee Marie , Princesse d'Anhalt. Son Ayeul paternel s'apelloit Jean Guillaume , & son bisayeul , Jean Frederic. Celui-ci étoit revêtu de la dignité Electorale , dont il fut depouillé par l'Empereur Charles-Quint , parce qu'il avoit defendu avec Zéle & avec vigueur la cause des Protestans d'Allemagne.

Ernest , dans ses tendres années , fit paroître un si excellent
na

naturel , & des inclinations si nobles , qu'on jugea , dès lors , qu'il seroit un des plus sages & des plus vertueux Princes du Monde. Dans son enfance , il aprit parfaitement les Principes de la Religion Chrétienne. Il ne se contenta pas de les retenir dans sa mémoire , & de redire mot pour mot les termes de son Catéchisme. Il en comprit tout le sens , & connut la force de toutes les expressions dont on s'étoit servi pour expliquer les doctrines de la Religion.

Mais comme il savoit qu'il ne suffit pas d'en imprimer dans son esprit les vérités , & les préceptes , si l'on ne ne les met en pratique , il demandoit continüellement à Dieu le secours de son S. Esprit , afin de regler , par sa divine vertu , toutes les actions de sa vie sur les préceptes de l'Evangile.

Il étoit confirmé, dans ces loüables sentimens, par les exhortations de la Princesse sa mere qui ne negligea rien pour lui inspirer une solide pieté; Car comme il n'avoit que quatre ans & & trois Mois lors que son père mourut, sa Mère supléa à son défaut, à l'égard de l'éducation de ce cher fils, & elle remplit avec diligence & avec succès, toutes les fonctions où l'engageoit l'amour qu'elle avoit pour luy.

Cette Princesse étant ensuite decedée le 18. Juillet, Jean Ernest, frère d'Ernest, fut chargé de sa Tutéle, & s'acquitta très digne-ment de cét Employ.

Il choisit pour ses Informateurs, non pas (comme on a accoûtumé de faire dans plusieurs Cours,) des personnes qui pussent luy inspirer l'amour des plai-

plaisirs & des vanitez de la Terre, mais des hommes sages, & pieux qui prirent peine de luy donner une forte averfion pour le vice, & de former son cœur à la vertu.

Le premier à qui l'on conféra cette charge, fut Barthelemy Winter, qui étoit également docte & vertueux, & qui donna à ce jeune Prince de si bonnes instructions, qu'il luy inspira de l'horreur pour l'orgueil, vice dont très peu de Grands font exempts, & qui lui ayant représenté l'extrême corruption, la misère & les foibleffes de la nature humaine, le fit entrer dans les sentimens d'une humilité Chrétienne.

Comme Ernest, dans une grande jeunesse avoit fait des progrès extraordinaires dans la science du salut, & que dans toute sa conduite, il donnoit des marques

A 3

d'une

d'une sincere piété, quoy qu'il n'eut pas encore onze ans achevez, on trouva néanmoins à propos de satisfaire l'ardent desir qu'il avoit de communier à la Cène du Seigneur, & il fut admis à la sainte Table au Mois de Nov. 1612.

L'attachement qu'il avoit pour la sainte Ecriture, & pour les livres de devotion, ne l'empêchoit pas de s'instruire dans les Arts, qui pouvoient le rendre capable de gouverner heureusement ses Etats; Mais il arriva, par la negligence de ceux qui étoient chargez de son éducation, qu'on ne luy donna pas toute la connoissance de la langue Latine, qui luy étoit nécessaire pour contenter le desir qu'il avoit d'apprendre les Sciences dignes d'un grand Prince.

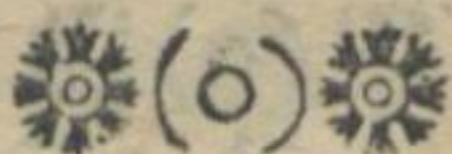
Cependant lors qu'il fut dans un âge un peu plus avancé, il repara
par

par sa diligence la faute de ses Informateurs ; Car nonobstant les occupations que luy donnoit le gouvernement de ses Etats, il s'attacha à l'étude avec tant d'application, qu'il se rendit assez habile, pour pouvoir entendre cette langue.

En éfet il lut avec soin les Écrits Latins où il pouvoit s'instruire des affaires de son país, & de la Maison de Saxe, en sorte qu'il avoit imprimé dans son esprit, & dans sa mémoire tout ce qui étoit contenu dans ces Actes, sur tout ce qui concernoit les droits des Princes de sa Famille, leurs prérogatives, leurs interêts, les diferens qu'ils avoient avec d'autres Souverains, la situation de ses Provinces : Et il étoit si bien informé de ces choses, que dans toutes les occasions il en discouroit pertinemment.

A 4

Ten-



Pendant qu'Ernest cultivoit son esprit, il s'atachoit aussi à tous les exercices du corps, qui sont necessaires à un Prince. Il aprit en même tems les Mathématiques, auxquelles il ajouta toutes les connoissances qui pouvoient le rendre habile dans l'art militaire, & dans la science du gouvernement; Et il y fit de si grands progrès, qu'il surpassa de bien loin, par sa prudence, & par sa capacité, plusieurs Princes qui étoient plus savans que luy dans les belles lettres.

Car quoy que les sciences soient tres avantageuses à un Souverain, il est pourtant sûr, que les Princes qui y ont excellé n'ont pas toujours rendu leurs sujets heureux; parce que plusieurs d'entr'eux n'ont pas fait un bon usage de leur savoir.

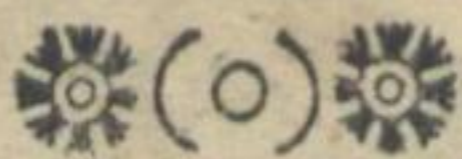
Alfonse , Roy d'Espagne , étoit très savant , sur tout dans l'Astonomie , comme il paroît par les Tables des mouvemens célestes , qu'on nomme Alfonsines. Cependant sa science ne contribuä pas beaucoup au bonheur de ses peuples : Car il n'eut pas l'adresse de calmer les troubles intestins dont ses Etats furent agitez pendant son régne , & il se trouva dans de grands embarras , sur tout durant les dernières années de sa vie.

Jaques premier , Roy de la Grande Bretagne , ne donna pas des marques d'une grande habileté dans l'administration de ses Royaumes , & il ne passa pas pour un Prince éclairé dans la politique.

Ces exemples font voir que les Princes les plus savans ne sont pas toujours ceux qui remplissent avec plus de succès les fonctions

A 5

de



de la Souveraineté, & qu'ainfi les sciences ne font pas absolument nécessaires pour former un Grand Prince.

On a même remarqué que l'ignorance des lettres a été souvent un puissant aiguillon, pour exciter les Princes à s'apliquer avec plus d'attachement à leurs affaires, & que par la force de leur esprit, & par leur expérience, ils s'étoient rendus plus capables du gouvernement, que ceux qu'on avoit pris soin d'instruire dans les sciences.

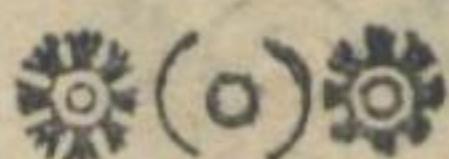
Quoy qu'il en soit, on ne peut pas reprocher à Ernest d'avoir negligé le commerce des Muses, puis qu'on ne doit pas luy en imputer la faute, & au contraire, il est très digne de louange, d'avoir réparé ce defaut, par les soins qu'il prit pour y apporter du remède.



Il ne paroiffoit pas qu'Erneft fût ignorant dans les lettres, lors qu'il choififfoit fes Confeillers, & fes Ministres d'Etat, qu'il rendoit justice à fes fujets, qu'il établiffoit des Pasteurs & des Professeurs, & qu'il ordonnoit qu'on compofât & qu'on publiât des livres pour l'instruction du public.

Comme Erneft étoit doué d'une fincère piété, il avoit beaucoup d'averfion pour la guerre, qu'il regardoit comme un fleau dont Dieu fe fervoit pour châtier les hommes. Ainfi il croyoit qu'on devoit relacher une partie de fon droit pour obtenir une bonne paix, étant perfuadé qu'elle étoit préférable à la guerre, quelque juſte qu'elle fut.

Cependant il jugoit que lors que la Republique étoit ataquée par ſes ennemis, ceux qui avoient intérêt à ſa conſervation, étoient



obligez de prendre les armes pour la defendre ; Et c'est ce qu'il fit lors que l'Allemagne étant agitée de troubles intestins , les Etats de l'Empire , étoient menacez de perdre leur liberté.

Pendant cette guerre , Ernest se signala dans l'ataque de plusieurs places fortes, favoir de Königshof , de Schwinfurt, du Chateau de Fiesse sur les confins du Tirol , & dans la bataille qui fut donnée proche du Leck , contre Tilly , ce vaillant & expérimenté Capitaine.

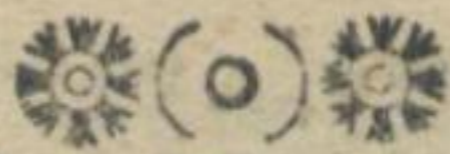
Dans ce combat Ernest passa cette rivière quoy que les ennemis , qui étoient de l'autre côté du fleuve firent grand feu sur luy , & il les chassa de leur poste, après en avoir taillé en pièces un très-grand nombre.

Il donna aussi des marques de sa valeur, dans la bataille de Luzen, où

où non seulement avant que le Roy Gustave Adolfe eut été tué, il fit de grands exploits, & il mit en desordre une grosse troupe des ennemis, mais aussi après la mort de ce Héros, lors que Papenheim avec des soldats d'elite eut renouvelé le combat, il soutint leurs efforts avec une vigueur incroyable, & repoussa ce Général, ayant defait un grand nombre des siens.

Ces belles actions sont dignes sans doute de beaucoup de louanges; Mais Ernest en mérite de plus grandes, pour avoir conservé une véritable piété au milieu des armes & des desordres de la guerre, pendant lesquels il est fort rare qu'on agisse suivant les loix de cette divine vertu.

On fait par le temoignage de plusieurs personnes de mérite, qu'Ernest parmi le bruit des Tambours,



bours, & des Trompêtes, avoit des heures réglées pour ses exercices de devotion, & que sa Tente étoit comme une Eglise, où l'on invoquoit le Nom de Dieu, & où l'on luy rendoit le culte qui luy est dû.

Mais ces saintes ocupations n'empechoient pas qu'il ne s'acquît avec exactitude de tous les devoirs militaires, auxquels son Employ l'engageoit, & qu'il ne fit paroître toutes les vertus d'un grand Capitaine, qui luy acquirèrent l'amitié & l'estime du Roy Gustave Adolfe.

L'exemple d'Ernest fait voir combien est injuste & impie le sentiment de ceux qui soutiennent que la valeur est incompatible avec la pieté; Car du consentement de tous ceux qui le connoissoient, il passa pour un Prince également devot & intrepide.

Comme

Comme avant que de s'engager dans les perils de la guerre, il adressoit toujours ses prières à Dieu, pour l'heureux succès de ses entreprises, il reçut en diverses rencontres des marques extraordinaires de sa protection, qui le garantit de plusieurs dangers. Cela parut particulièrement un jour qu'il étoit sur une colline, où avec des lunettes de longue vue, il observoit le Camp des ennemis; Car ils pointerent contre le lieu où il étoit deux pièces de Canon; Mais dans le tems qu'on y mit le feu, Ernest ayant reculé quelques pas, il ne fut pas endommagé des boulets, qui ne firent autre chose que de couvrir ses habits de terre.

Cependant, parce que la vie tumultueuse qu'on mène à l'armée étoit contraire à ses inclinations, il résolut de quitter les armes. Mais
avant

avant que d'exécuter ce dessein, voyant qu'on avoit pourvû à la sûreté de la Religion Evangélique, & domté la fureur de ses ennemis, il fit tous ses efforts pour redonner la tranquillité à la patrie; Car il l'aimoit avec ardeur, & il jugeoit que le salut de l'Allemagne consistoit dans une parfaite union des Etats de l'Empire entr'eux, & avec leur Chef, & dans une affection reciproque, qui les portât à joindre leurs forces contre ceux qui voudroient troubler leur repos, & opprimer leur liberté.

Voilà pourquoy, il se transporta souvent au Camp des Suedois, & des Imperiaux, pour les exhorter à la paix: Mais il employa inutilement ses offices pour avancer cette bonne oeuvre, les parties n'étant pas disposeés à écouter des propositions d'acomodement.

Ce qui fut cause, qu'après la funeste

nefte

nefte, journée de Norlingue, il renonça entierement à la guerre, & il retourna dans ses Etats, pour remedier aux maux de ses sujets, & aux dommages qu'ils avoient soufferts pendant que ce fleau desoloit l'Allemagne.

Lors qu'il fut en repos, il ne se contenta pas de pourvoir à la sûreté de ses peuples. Il donna aussi ses soins à acorder les diferens des Etats de l'Empire. Ce fut par sa mediation que la quéréelle des Princes de Hesse, touchant la succession de Marbourg, fut terminée; Et cet acomodement fut ratifié par le Traité de Westphalie.

Il travailla surtout à empêcher que les Princes de sa Maison ne se brouillassent entr'eux. Comme la mort de deux Princes de sa famille arrivée en 1605. & en 1606. avoit donné occasion à deux procès entre ses frères, il interposa son
auto-

autorité & son entremise, pour les acorder, Et avec la bénédiction du Ciel il les fit convenir d'un Traité, qui mit fin à leur diferens, excepté ceux du droit de primogeniture, & de la préséance.

Dans sa trente cinquième année il se maria avec Elizabeth Sophie, fille de Jean Philippe, Duc de Saxe Altenbourg, Princesse d'une admirable vertu, & d'une rare piété, qui le rendit père de dixhuit enfans, dont six mâles luy survécurent.

L'ainé de ces Princes étoit Frédéric, Chef de la Maison de Saxe-Gotha, qui mourut en 1691. & laissa ses Etats à un de ses fils, nommé aussi Frédéric, qui les gouverne avec beaucoup de prudence, de sagesse, & de piété, à l'exemple de son illustre Ayeul.

Les autres fils d'Ernest qui vivent encore, sont les Princes Bernard,

nard, Henri, Christian, Ernest & Jean Ernest. Leur père les éleva tous avec beaucoup de soin, & de succès: Il leur choisit des Gouverneurs sages, & vertueux, & de très habiles, & très doctes Informateurs. L'un de ceux là fut Henri de Seckendorf, frère du célèbre Louis de Seckendorf, Auteur de l'excellente Histoire du Luthéranisme.

Jean Balthazar, de la très noble Famille de Gablkovv, originaire de Stirie, qui étoit recommandable par sa modestie, par sa probité, & par toute sorte de vertus, fut chargé de l'éducation des plus àgez des fils d'Ernest.

Joachim Barthelemy Maier, Bibliothecaire du Duc de Saxe Gotha, instruisit ces Princes dès leurs plus tendres années. Samüel Reyber à présent Professeur dans l'Academie de Kiel, aprit le droit
Civil

Civil & public à Frederic leur aîné de glorieuse mémoire. Hierome Bruckner, qui fut ensuite Conseiller, enseigna la même science à ses frères ; Et l'un & l'autre les acompagnèrent dans leurs voyages.

Kunold , qui est maintenant Conseiller de la Chambre, & Jean Rosenberg qui depuis fut fait Recteur du Collège de Bauzen, leur montrèrent les Mathématiques. Ce dernier, conjointement avec Majer, orna leur esprit de diverses sciences.

Ernest ne se contenta pas de leur donner des Précepteurs dont l'habileté & l'industrie luy étoit connuë. Il voulut de plus que les Conseillers Civils & Ecclésiastiques examinassent de tems en tems ces Princes pour savoir s'ils faisoient des progrès dans les lettres, & qu'ils conférassent entr'eux

tr'eux sur les Methodes dont on devoit se servir pour former leur esprit & leurs moeurs.

Cependant Ernest luymême veilloit avec application sur leur conduite, & ne cessoit de les exciter à la vertu & à la piété, par des exhortations fortes & par de sages instructions.

Afin qu'ils vecûssent sobrement, il leur prescrivit une diette, & il ordonna à leurs domestiques d'observer exactement les régles qu'il leur avoit marqueés là dessus; Car il savoit que la jeunesse est naturellement portée à l'intemperance, & qu'elle s'abandonne d'ordinaire aux excés du boire & du manger, lors qu'on ne prend pas soin de reprimer le penchant qu'elle a pour ce vice.

Il vouloit qu'ils n'eussent que des divertissemens innocens, & qu'ils cherchassent leurs plaisirs
dans

dans les Eglises, dans leurs livres, & dans les exercices où leurs Maîtres les occupoient; Et afin que les doctrines de la Religion s'imprimaient fortement dans leur esprit, il leur commandoit de mettre par écrit le sommaire des sermons que les prédicateurs de l'Evangile prononçoient devant eux & il les obligeoit de le luy redire.

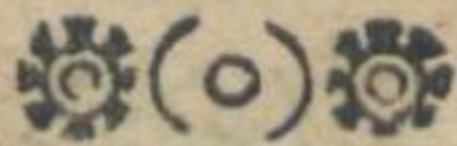
Lors que ces Princes furent un peu avancés en âge, & qu'ils eurent acquis assez de lumière pour pouvoir connoître des affaires de l'Eglise & de l'Etat, Ernest voulut qu'ils assistassent aux Conseils, où l'on traitoit de ces matières, afin qu'ils se rendissent capables d'en dire leur sentiment.

Il donna aussi à chacun d'eux quelque Employ, l'ainé faisant la charge de Chancelier, le second celle d'Intendant des Bâtimens, & les autres en exerçant de sem-
bla-

blables, suivant leur capacité. En un mot Ernest ne negligeoit aucun des devoirs d'un bon père, & il faisoit tout ce qui dependoit de luy pour rendre ses fils vertüeux, sages, & habiles.

En éfet, non seulement l'Amour paternel, mais aussi le mérite de ces jeunes Princes l'engageoient fortement à s'aquiter avec soin de tous les devoirs d'un bon père; Car il voyoit qu'ils avoient un excellent naturel, & de très bonnes inclinations, que leurs moeurs étoient pleines d'honnêteté, & qu'ils avoient les sémences de toutes les vertus.

Ainsi ne craignant pas qu'ils se corrompissent dans les païs étrangers, par les exemples des vices qui y regnent, il les envoya voyager en Italie, en France, en Espagne, en Hongrie, en Suède, en Dannemarc, & en divers autres lieux



lieux; Et il eut le plaisir d'apprendre que ses fils avoient gagné le coeur & l'estime de tous les Princes qu'ils avoient vûs.

Quant aux Princesses ses filles, il les fit aussi instruire dans la piété, & dans tous les arts qui pourroient servir d'ornement à des personnes de leur sexe, & de leur rang, & gagner l'affection de leur futurs Epoux, empechant sur tout qu'elles ne menassent une vie molle & oisive, & qu'elles ne remplissent leur coeur de Vanité, & d'amour pour les divertissemens du Monde.

Ces soins domestiques n'empêchoient pas qu'il ne fît tout ce qui dependoit de luy pour rendre ses sujets heureux, & qu'il ne vacquât avec application aux affaires de ses Etats. Qui est ce qui ne le comblera de louanges, s'il compare les calamitez qui affligoient l'Allemagne;

magne;

magne, & sur tout la Thuringe dans le tems qu'il prit les renes du gouvernement, avec la félicité dont ces païs jouirent les années suivantes. Qui est ce qui n'admira ce Grand Prince, lors qu'il considéra, que par une application infatigable, il a chassé de ses Etats l'horrible barbarie qui y avoit repandu d'affreuses ténèbres, & que dans peu de tems il les a dissipées par le céleste flambeau de la vérité.

Certes on ne sauroit assez deplorer l'extrême misère sous laquelle gemissoient ces peuples desolez, & une infinité de maux dont ils étoient acablez, joints avec l'ignorance des choses divines.

Leur malheureuse condition causa à Ernest une si vive douleur, qu'elle l'excita à faire tous ses efforts pour la rendre meilleure. Il jugea d'abord qu'avant que de penser à accroître leurs biens temporels, il

B

de-

devoit les enrichir des Thrésors célestes, & faire fleurir dans son pais la vertu & la piété.

C'est pourquoy ayant meurement reflechi sur l'état des Eglises & des Ecoles de ses Provinces, & ayant remarqué la déplorable ignorance qui y régnoit, il employa tous ses soins pour apporter un remède efficace & salutaire à ce mal.

Il commença par implorer l'assistance de Dieu avec des prières ardentes, afin qu'il luy fit la grace de réussir dans ce grand & pieux dessein. Ensuite il consulta là dessus les plus devots & les plus illustres Théologiens de son tems.

Puis ayant assemblé dans un Synode tenu en 1645. tous les Pasteurs de ses Etats, & leur ayant représenté les maux de leurs Eglises, il chercha avec eux les moyens de les en delivrer; Et il choisit des personnes recommandables par leur piété

piété & par leur savoir, auxquels il donna le titre d'Inspecteurs, les chargeant de veiller uniquement au bien des Eglises, & des Ecoles, de les visiter souvent, & de pourvoir à tout ce qui seroit nécessaire pour avancer le Royaume de Jésus Christ. Il conféroit souvent avec eux sur ce sujet, & par leurs Conseils il regloit toutes les affaires Ecclesiastiques.

Or comme il voyoit que ce grand & important ouvrage ne pouvoit s'achever qu'en établissant des Pasteurs savans, pieux, & appliquez aux fonctions de leur charge, il n'admit au saint Ministère que des personnes d'une vie pure, innocente, & irréprochable, qui eussent le savoir nécessaire pour instruire le peuple avec succès, & qui fussent capables de s'acquitter dignement de toutes les fonctions de ce difficile Employ.

B 2

On

On ne donnoit pouvoir d'annoncer l'Evangile qu'à ceux que les Surintendans des Eglises avoient exanimez avec soin, & jugé assez savans pour apprendre à leur troupeau les saintes veritez de l'Evangile. Il préféreroit toujourns aux Etrangers les fils de ses sujets, lorsqu'il y en avoit un assez grand nombre pour en pourvoir les Eglises, jugeant, que par ce choix, il établissoit une affection, & une confiance reciproque entre ses Citoyens.

Dans la distribution de ces charges il n'avoit pas plus d'égard pour les gens de qualité, que pour ceux d'une basse condition, si ceux ci ne surpassoient les autres en savoir, en sagesse, & en piété. Je pourrois prouver cette verité par plusieurs exemples, si tous les sujets d'Ernest n'en avoient une parfaite connoissance. Ainsi je n'en allegueray qu'un seul temoignage.

Un

Un Vieux Ecolier ayant été negligé dans plusieurs promotions, demanda au Consistoire qu'on luy donnât une charge qui venoit de vacquer. Les Pasteurs qui composoient cette Assemblée, luy répondirent qu'on avoit promis cette charge au Cousin d'un certain Conseiller du Prince. Ernest ayant rencontré cet Ecolier, lors qu'il se retiroit, après ce refus, luy demanda quelle affaire il avoit au Consistoire. Celuy ci luy raconta ce qui s'y étoit passé. Le Prince le mena avec luy à l'Assemblée, où l'on confirma ce que l'Ecolier luy avoit dit.

Alors Ernest s'étant enquis lequel des aspirans à la charge du saint Ministère étoit le plus savant, & le plus capable de la remplir, l'on luy repondit que c'éroit ce jeune homme. *Je veux donc, ajoûta le Prince, qu'on luy donne la place qu'il a demandée.*

Ernest observoit la même justice, lors que quelqu'un avoit obtenu quelque Dignité par des voyes obliques ; Car d'abord qu'il en étoit averti, il luy ôtoit son Employ.

Il tacha aussi de remedier à l'ignorance de la doctrine céleste, où se trouvoient plusieurs de ses sujets avancez en âge, & de les amener à la connoissance des veritez célestes.

Dans cette vuë, il ordonna aux Pasteurs que dans les actions publiques ils interrogeassent leurs Auditeurs, sur les principaux Articles de la foy, pour savoir quel profit ils faisoient des prédications & des Catéchismes.

Ainsi il distribuä en trois Classes ceux qui assistoient aux Assemblées de l'Eglise. Il mit dans la première ceux qui étoient les mieux instruits des principales doctrines de la Religion, & qui menaient une vie
con-

conforme à la pureté de l'Evangile. Dans l'autre étoient compris ceux qui n'étoient pas fort avancés dans la science du salut ; Et la troisième contenoit les Noms de ceux à qui l'on enseignoit les principes de la foy.

Chaque Pasteur, sur tout dans les Villages, avoit ordre de marquer dans un livre quel étoit le génie de tous ceux qui composoient son troupeau, & quels progrès ils avoient fait dans la piété, & dans la Religion.

Ce livre, tous les ans ou tous les six Mois, étoit présenté aux Surintendans & aux Inspecteurs, lorsqu'ils faisoient leurs visites solennelles ; Et si l'on voyoit que les Cathécumenes eussent profité des instructions qu'on leur avoit données, ils passaient à la seconde Classe.

Mais cette manière d'enseigner

B 4

les

les plus grossiers & les plus ignorans, quoy qu'elle fut fondée sur d'importantes considérations, ne fut pas approuvée de tout le Monde; Car les uns disoient qu'on ne pouvoit pas l'introduire sans le consentement de tous les Etats Protestans de l'Empire.

Les autres croyoient, que par cet établissement en abrogeroit le Catéchisme de Luther, & qu'à l'avenir on ne se serviroit, pour l'instruction des Enfans, que du nouveau formulaire qu'on auroit fait pour leur apprendre les principales doctrines de la Religion.

Mais Ernest ne trouva pas à propos d'attendre le consentement des autres Princes Evangéliques, craignant qu'ils ne retardassent l'exécution de ses bons desseins, ou qu'ils n'y missent de l'empêchement, bien loin de les seconder.

D'ailleurs, il jugoit qu'il ne devoit

voit

voit point avoir d'égard aux censures de ceux qui blamoient cette sainte pratique, & il oposoit aux médifances de ses ennemis, le temoignage de sa confiance, & le fruit que ses sujets recueilloient des instructions qu'on leur donnoit.

Cependant, afin que les Pasteurs observassent exactement l'ordre qu'il leur avoit prescrit, Ernest choisit parmi eux, quelques hommes savans, pieux, & habiles, qu'il dechargea du soin des prédications, & des autres fonctions de leur charge, & il fournissoit à chacun de ces Pasteurs un Cheval, qu'il entretenoit, afin qu'ils parcourussent le district qui leur avoit été assigné, sur tout le Dimanche, & les jours de fête, qu'ils se transportassent dans les Eglises, pendant qu'on y faisoit les exercices de devotion, qu'ils entendissent le Ministre,

nistre, lors qu'il faisoit rendre à ses Auditeurs raison de leur créance & les catéchisoit, qu'ils remarquaissent le nombre de ceux qui composoient l'Assemblée, leur progrès dans la Religion Chrétienne, & enfin qu'ils observassent si toutes choses s'y passoient suivant les réglemens Ecclesiastiques.

Ces Inspecteurs mettoient par écrit les choses qu'ils croyoient devoir être corrigées. Ils exhortoient qu'on réparât les legers defauts, & ils raportoient au Consistoire leurs remarques, touchant les manquemens considérables auxquels l'autorité de cette Assemblée devoit remédier.

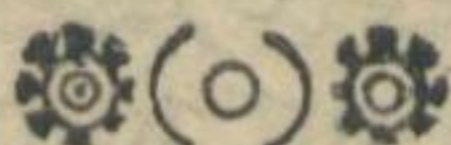
Par le moyen de ces fréquentes visites, on contenoit chacun dans le devoir, & l'on obligeoit le Pasteur & le troupeau de s'en acquiter avec diligence, & avec exactitude.

Pour mieux connoître combien

ce

ce Prince prenoit foïn de ses Egli-
ses, & avec combien de Zéle, il ta-
choit de reprimer les dereglemens
de ses sujets, il ne faut que jetter les
yeux sur les Ordonnances Ecclé-
siastiques qu'il publia.

J'en rapporteray seulement trois,
qui regardent la correction des
mœurs ; La première contenoit
une defenſe rigoureuse de s'aban-
donner à la luxure. La seconde
regardoit l'ivrognerie & l'abus
criminel qu'on fait des biens de
Dieu, ordonnant qu'on en fit un
bon usage à l'avenir, & qu'on s'ab-
stint de semblables excés, qui pré-
cipitent le corps & l'ame dans une
ruïne éternelle. Par la troisiéme
Ordonnance Ernest commandoit
que les Dimanches, & les jours de
fête on ne danſât, ni ne jouât aux
Cartes, & que l'on consacrat ces
jours au culte divin, & aux exerci-
ces de Piété.



Ernest ne prenoit pas soin seulement des Eglises de ses Etats. Il s'employoit aussi avec chaleur pour avancer le Règne de Jésus Christ dans celles des autres Princes Protestans.

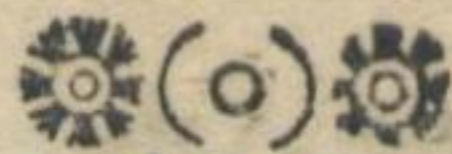
Ayant sù que les Théologiens de Saxe & d'Helmstadt étoient dans des sentimens oposés sur quelques matières de Religion, il envoya en 1671. Verpoorten, avec Menzer en Saxe, & à Brunswic, pour terminer ce diferend.

Ces Deputez s'étant rendus à Dresde, conferèrent avec Gejer, fameux Théologien, & avec quelques autres excellens personnages, pour aviser aux moyens d'acorder les parties, & ils presentèrent leur lettre de créance à l'Electeur de Saxe. Ils revinrent à Gotha le 5. Juin de l'année suivante, & firent savoir au Prince qu'ils esperoient, que par son autorité, cette controverse s'affoupiroit. En-

Ensuite Ernest voulant temoigner l'amour qu'il avoit pour la paix de l'Eglise, ordonna à Solomon Glasius, son Surintendant général, d'écrire en Allemand un Abregé de cette controverse. En même tems il consulta plusieurs Théologiens sur ce sujet, & ayant apris leur sentiment, il exhorta par plusieurs lettres l'Electeur de Saxe, & les Ducs de Brunfwic, d'imposer silence, par leur auctorité, à leurs Docteurs, qui dechiroient l'Eglise par ces disputes.

Comme les Ecoles sont les séminaires de la vertu, des bonnes mœurs, de la piété, & des beaux Arts, Ernest n'en eut pas moins de soin qu'il en avoit des Eglises.

Ayant donc choisi d'habiles, & de pieux précepteurs, & les ayant établis dans tous les lieux de ses Etats, il commanda que chaque particulier y envoyât ses enfans,



dés qu'ils auroient achevé leur cinquième année, & qu'on ne les rappellât qu'ils n'eussent appris parfaitement les principaux points de la Religion, qu'ils ne fussent lire, écrire, & chifrer, & qu'ils n'eussent quelques principes de la Musique, s'ils en étoient capables.

Cette Ordonnance fut si bien observée, sur tout à l'égard de la Musique, que dans les Temples des plus petits villages, on chantoit les Pseaumes avec tant de mélodie, qu'elle égaloit celle des Villes les plus nombreuses.

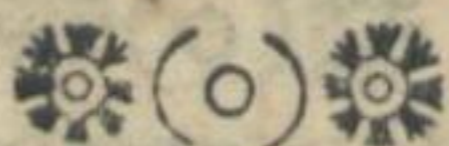
Mais comme d'ordinaire on abuse des meilleures choses, Ernest appréhenda que cela n'arrivât touchant la Musique. C'est pourquoy il defendit que dans les cabarets, & parmy les pots, & les verres, sur tout les jours de Dimanche, on ne chantât des chansons profanes.

Dieu favorisa si visiblement les
soins

soins qu'Ernest prenoit pour l'ins-
truction de ses sujets, que les paï-
sans de ses Etats étoient plus sa-
vans, que les Gentilshommes des
autres païs. On trouvoit parmi le
peuple, dans les villes, & dans les
villages, plusieurs personnes qui
savoient autant d'Arithmétique, de
Géometrie, de Statique, & de Ma-
thématique, qu'ils en avoient be-
soin pour les usages communs de
la vie.

On instruisoit par tout les en-
fans gratuitement, & l'on distri-
buoit aux pauvres les livres qui
leur étoient nécessaires.

Quand le Prince remarquoit
dans les Ecoles un jeune garçon
qui avoit un excellent esprit, il re-
commandoit aux précepteurs d'en
prendre un soin particulier, & de
n'oublier rien pour former ses
mœurs, & pour l'avancer dans les
belles lettres; Et lors qu'il repon-
doit



doit à l'atente qu'on avoit de luy, on luy assignoit une pension, afin qu'il s'éforçât de faire de nouveaux progrès dans les sciences.

De plus, Ernest ordonnoit à des gens doctes de composer des livres, dont la lecture pût faciliter les études de la Jeunesse, & luy inspirer la pieté. Ainsi, suivant ses ordres, on publia un très grand nombre d'Ecrits, pour l'usage des Ecoliers, par exemple le *Compend* d'Huther, illustré, de nouvelles Notes; L'Ecole de la Latinité, une Logique, une Physique, une Grammaire, dont on se sert aujourdhuy avec beaucoup d'utilité.

Je pourrois faire mention de plusieurs autres Ouvrages composez par le commandement d'Ernest; Mais je ne veux parler que de celuy dont le titre est, *Historia Ecclesiastica Gothana*, qui a mérité l'aprobation de tous les savans, lesquels en ont
ad-

admiré l'ordre , l'élegance , & le style conçois , qui dans peu de paroles contient un grand sens. Les Auteurs de cet Ouvrage sont Bœcler, Seckendorf, & Arthopeus. Ernest donna au premier deux cents écus pour le récompenser de ce travail.

Le public est aussi redevable à Ernest de l'excellente Histoire du Lutheranisme composée par le même Seckendorf; Car il l'entreprit à la persuasion de ce Prince, qui luy fournit plus de cent volumes de Manuscrits qu'il avoit ramassés, & dont la plûpart étoient gardez dans les Archives de ses Ancêtres, comme ce savant homme le dit luy même, dans la préface de son Histoire.

Ernest fournit aussi de grands secours à Hortleder, Conseiller de Wismar, pour l'encourager à écrire l'histoire de la guerre de Smalcalde, ainsi que Seckendorf nous l'apprend dans
dans

dans le même endroit ; Et l'Auteur qui a composé en Latin la vie de ce Prince assure que, par ses ordres, on a mis au jour plusieurs autres livres utiles à l'Eglise, & aux Ministres, parmi lesquels il y en a dixhuit écrits en Allemand.

Au reste, Ernest avoit toujours sur luy le rôle des Pasteurs & des Maîtres d'Ecole, qui étoient dans ses Etats ; Et lors qu'il étoit en voyage, il mandoit souvent quelques uns de ceux qui étoient revêtus de ces charges, pour savoir d'eux de quelle manière ils s'acquittoient de leur Employ, & pour leur demander s'ils avoient quelque plainte à porter contre leurs Magistrats, leurs Auditeurs, leurs Disciples, & s'ils vouloient luy donner des avis pour la reformation des mœurs, on pour quelque nouveau reglement.

Il écouitoit leurs reponses avec
pa-

patience, & avec douceur, & ceux qui luy parloient avec le plus de liberté, luy étoient les plus agréables. Il acordoit leurs demandes, lors qu'elles étoient justes, & il profitoit de leurs remonstrances, & de leurs Conseils, ne leur refusant jamais son secours.

Il arriva un jour qu'Ernest se transporta à la Maison du Pasteur d'un de ses Villages, & que parcourant sa Bibliothèque, il vid que sa Bible étoit toute couverte de poussière; Ce qui fit que le Prince soupçonna que cét homme ne la fueillettoit pas. Afin de savoir si ce soupçon étoit bien fondé, il mit, à l'insû du Pasteur, un Ducat dans le livre de l'Apocalypse. Un an après, il retourna à ce Village, & étant entré dans le Cabinet du Pasteur, il ouvrit sa Bible. En même tems il discourut touchant les diverses manières de lire ce livre, sacré

facré, difant que quelques uns en faisoient la lecture comme en courant, & les autres s'atachoient avec application tantôt à quelque endroit de la Bible, tantôt à un autre. Puis il demanda au Ministre quelle méthode il tenoit à cét égard.

Le Pasteur repondit, qu'il lisoit par ordre tous les livres de la Bible, ne pesant pas avec soin la force des mots, & qu'il avoit achevé cette lecture dans trois ou quatre Mois; Que cependant tous les jours il employoit quelques heures à cette occupation, qu'il tachoit de pénétrer le sens des expressions dont les Auteurs sacrez s'étoient servis, & que pour en venir à bont, il consul-
toit les meilleurs Commentaires.

Enfin le Prince s'enquit de luy, s'il lisoit aussi l'Apocalypse, & de quelle manière il faisoit cette lecture. La reponse du Pasteur fut, qu'il ne faisoit que la parcourir,
&

& qu'il n'avoit pas encore osé rechercher la signification des passages les plus difficiles de cette revelation. Dès qu'il eut achevé de parler, le Prince ouvrit la Bible, à l'endroit où il avoit mis le Ducat, & l'y ayant trouvé, il exhorta fortement le Pasteur à ne plus négliger, comme il avoit fait, la lecture de ce livre divin, & à s'y appliquer fortement.

Cependant il avoit tant d'Amour pour les Docteurs de l'Eglise, & pour les fidèles Ministres de Jésus Christ, qu'il ne souffroit pas qu'on leur fit la moindre injure, & qu'il chassoit de sa Cour ceux qui les méprisoient, & qui paroissoient être leur ennemis.

Ernest ne se contentoit pas de prendre soin des Eglises, & des Ecoles de ses Etats. Son zèle pour la Religion Evangelique avoit aussi pour objet celles des pais étrangers.

gers. Il agit de tout son pouvoir auprès des Rois, des Electeurs, des Princes, & des Villes de l'Empire, pour les exciter à établir le pur culte de Dieu dans leur pais, & à y faire fleurir la piété, & la vertu.

Il recommanda au Czar ceux qui étoient atachez à la véritable Religion, & par son intercession ce Prince en acorda l'exercice public à ceux qui la professoient dans ses Etats. Le Czar ensuite luy depecha des Ambassadeurs, qui luy témoignèrent la vénération qu'il avoit pour sa vertu, & qui traitèrent avec luy des affaires concernant la Religion.

Ernest conféra aussi, par le Ministère de ses Envoyez, avec le Patriarche d'Alexandrie, touchant les interêts des Chrétiens, & il envoya l'an 1663. Jean Michel Wanslebe en Egypte, avec ordre de pénétrer dans l'Ethiopie, pour s'infor-

for-

former de l'état où étoit la Religion Chrétienne dans ces regions éloignées ; Mais Wanslebe , à son retour , s'étant débarqué à Livorne , entra dans l'ordre des Dominicains , & ne rendit pas comte de sa commission à son Maître.

Le Prince entretint long tems à sa Cour Grégoire Abissin , & par son moyen il eut commerce de lettres avec le Roy d'Ethiopie. On peut voir ce que Ludolf écrit sur ce sujet dans l'Épître Dedicatoire de son excellente Histoire de ce Royaume là.

Il paroît clairement par le recit que je viens de faire , qu'Ernest ne s'est pas servi de la Religion pour maintenir son autorité , ni pour soumettre plus facilement ses sujets à sa domination. Il n'agissoit que par les mouvemens d'une solide piété , & d'un ardent amour pour Dieu , rapportant toutes ses actions



actions à la gloire de son Redempteur, & detestant toutes les maximes d'une politique mondaine, bien loin de les mettre en usage.

Comme il avoit extrêmement à cœur l'avancement du règne de Jésus Christ, & la correction des vices, à laquelle la discipline Ecclésiastique peut beaucoup contribuer, il prit de justes mesures pour la faire observer dans ses Etats.

Il avoit donné les ordres nécessaires pour instruire tous ses sujets dans la science du salut; Mais il voyoit avec douleur, que leur vie ne repondoit pas à la sainteté de cette divine doctrine, comme il le declare dans un Ecrit, qu'il fit pour exhorter les Chrétiens à la piété, se servant de ces paroles de Luther, *Il y en a plusieurs parmi nous qui disent Seigneur, Seigneur, & qui louent sa doctrine, mais qui ne veulent pas la suivre, & qui refusent d'obéir à sa volonté.*

Ainsi

Ainsi Ernest se plaint de ce que les soins qu'il a pris, pendant plusieurs années, pour faire entrer les pécheurs dans les voyes de la sainteté, n'ont pas eu le succès qu'il s'en promettoit, mais que l'ennemi du genre humain avoit repandu parmi le peuple les sémences de plusieurs vices, & de divers dereglemens.

Le Prince alleguoit deux causes de ce mal ; L'une étoit la mauvaise éducation des enfans, non seulement des païsans, & des roturiers, mais aussi des Gentilshommes, & de ceux de la première qualité. L'autre étoit la negligence qu'on avoit de ne pas corriger, & de ne pas censurer ceux qui s'éloignoient du chemin de la vertu, & qui mennoient une vie dereglée, en un mot, le peu de soin qu'on avoit de faire valoir la discipline Ecclésiastique.

C

Com-

Comme on a parlé ci dessus du premier de ces points, il faut maintenant traiter du second, & rapporter le précis de quelques unes des principales Ordonnances qu'Ernest fit sur ce sujet.

La première raison qu'il alleguoit pour exciter les Chrétiens à reprendre les vices des autres, est tirée du commandement de Dieu, qui nous ordonne d'aimer tous les hommes, & par consequent de procurer leur bien & leur avantage en toutes manières, sur tout par des avertissemens, des exhortations, & des corrections.

On raportoit pour cét éfet les passages suivans de la sainte Ecriture; *Tu reprendras soigneusement ton prochain, & ne souffriras point de peché en luy. Levit. 19, 17. Si ton frère a peché contre toy, va, & le reprend entre toy & luy seul. Matth. 18, 15. Admonétez les dereglez, consolez ceux qui ont l'esprit abattu.*



abatu, soulagez les foibles, 1. Theff. II, 14. Prenez garde que quelque racine d'amertume bourgeonnant en haut ne vous nuise, & que plusieurs ne soient souillez par elle. Hebr. 12, 15. Quand quelque personne aura peché, ayant oui quelqu'un proferant execration avec serment, & en aura été témoin, soit qu'il l'ait vu, soit qu'il l'ait su, s'il ne le declare, il portera son iniquité. Levit. 5, 1. Celuy qui oit un serment d'exécration, & ne le deçele point hait son ame. Prov. 29, 24.

Pour un second, on apuyoit ces passages par les exemples de Joseph, qui denonçoit à son père les mauvaises actions de ses frères; de Moÿse qui disoit à deux Isräelites, vous êtes frères, pourquoy faites vous tort l'un à l'autre? d'Abigail, qui reprenoit David, de Josaphat, qui tansoit modestement le Roy d'Israël, du bon Larron crucifié avec Jésus Christ. Le Prince ajoûtoit à ces exemples cette exhortation

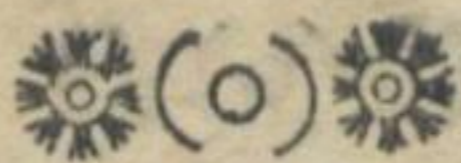
tirée de S. Luc, *Tuy aussi fais le semblable.*

La troisiéme considération regardoit le fruit que cette correction produit ; Car la voix d'un Ami doit être écoutée comme la voix de Dieu. En éfet par de fortes remonstrances plusieurs qui s'étoient égarez sont rentrez dans le bon chemin, les chancelans ont été affermis, les debauchez ont renoncé à leurs excés, en un mot, un grand nombre d'ames ont été arrachées de la gueule du Lion Infernal.

Cette raison étoit soutenuë par les paroles divines que le S. Esprit avoit dictées aux saints hommes desquels il se servoit pour nous apprendre nôtre devoir. Elles sont concuës en ces termes, *Mes frères si quelqu'un est surpris en quelque faute, vous qui êtes spirituels redressez le, avec un esprit de douceur, Gal. 6, 1. Si quel-*
qu'un

*qu'un d'entre vous s'écarte de la vérité,
 & qu'un autre l'y ramène, il doit savoir
 que celui qui aura redressé ce pécheur,
 sauvera une ame de la mort, & couvrira
 une grande multitude de pechez. Jac. 5, 19.
 Pour ceux qui reprennent le méchant, il y
 aura tout plaisir; Et bénédiction de biens
 viendra sur eux. Prov. 24, 25.*

Il est vray que ces censures sont
 d'ordinaire prises en mauvaise part,
 & qu'elles atirent sur les gens de
 bien l'averfion des méchans, qui
 trouvent mauvais qu'on blâme
 leurs excés: Mais Ernest exhorte
 les fidèles de n'avoir point égard à
 cet inconvenient, puis qu'en ta-
 chant de ramener les pécheurs de
 leurs égaremens, on recoit la mê-
 me recompense, que ceux qui don-
 nent du pain aux necessiteux, qui
 recoivent dans leur maison les
 exilez, qui vêtissent ceux qui sont
 nuds, & qui visitent les malades.
 A quoy il ajoûte, ces paroles de la



S. Ecriture, *Celuy qui reprend son frère
luy sera plus agréable que le flatteur.*

Prov. 29, 23.

La quatrième raison, est prise du
dommage que cause à son prochain
celuy qui negligé ce devoir; Car
lors qu'on ne le corrige pas, on est
cause qu'il multiplie le nombre de
ses pechez, on fournit occasion aux
fraudes de Satan, & plusieurs ames
se perdent, que l'on eut pû sauver
par une censure Chrétienne.

Celuy qui n'ose pas reprendre
son frère, est coupable d'un beau-
coup plus grand crime, que celuy
qui voyant un homme tomber dans
un puis, ne l'en tireroit pas, & n'a-
pellerait personne à son secours,
pour l'aider à luy rendre ce bon
office.

Au dernier jour plusieurs dam-
nez crieront d'une voix lamen-
table, *Celuy ci étoit toujours avec moy,
il voyoit toute ma conduite, il savoit que
j'étois*

*j'étois un parjure, un blasphémateur, un
medisant, un yvrogne. Il étoit témoin
de mes débauches, de mes adultères, & de
tous mes autres vices, & cependant il n'a
pas daigné m'en corriger.*

La reponse de Caïn ne le mettra
pas à couvert de la colére du Seig-
neur, cét homme aura beau dire,
*Etois je la garde de mon frere? Dieu
n'admettra point cette méchante
excuse. Si le Démon ce crüel en-
nemi des hommes prend tant de
peine pour établir son régne, pour-
quoy en prenons nous moins, pour
augmenter le nombre des sujets de
Jésus Christ.*

Ernest declare ensuite que c'est
une chose honteuse, que parmi les
Chrêtiens, à qui Dieu a donné des
Loix si saintes, on voye regner une
infinité de pechez, dont le Prince
fait une longue liste.

Enfin on conoitra combien il
avoit de Zéle pour la correction

Chrétienne si l'on fait attention à ces dernières paroles de son Ordonnance.

„ Comme par le grand nombre
 „ des pecheurs le Nom de Dieu est
 „ blasphémé parmi les Infidèles, &
 „ que la plûpart n'ont pas une étin-
 „ celle du feu divin que la Religion
 „ Chrétienne devoit allumer dans
 „ leurs cœurs, ne faudroit il pas
 „ que tout le monde entreprit avec
 „ une extrême ardeur cette œuvre
 „ importante, de peur que le Seig-
 „ neur n'ait sujet de se plaindre de
 „ nous disant, pourquoy prenez
 „ vous mon Alliance en vôtre bou-
 „ che ? Pourquoy vous vantez
 „ vous, que vous êtes initiez dans
 „ les Mystères de la Loy Chrétienne,
 „ puis que vous haïssez la Discipli-
 „ ne, & que vous rejettez mes Or-
 „ donnances ? Certainement dans
 „ une si grande atrôcité de pechez,
 „ il n'est pas juste de flater ceux qui
 „ les

„ les commettent, ni d'avoir de l'in-
„ dulgence pour eux. Il faut plutôt
„ que , suivant l'exhortation de
„ S. Paul, on ne complaise à son pro-
„ chain que pour son avantage, &
„ son édification. Que si quel-
„ qu'un n'est pas propre à corriger
„ les autres, ou que par quelque
„ foiblesse humaine il n'ose pas le
„ faire, quoy qu'il y soit obligé par
„ les raisons susdites, ou enfin s'il
„ juge que l'entreprise est trop di-
„ ficile, sa conscience l'engage à
„ prendre soin que des personnes
„ d'une plus grande autorité ta-
„ chent de porter remède aux maux,
„ qu'il ne peut pas luy même guerir.

Comme par les choses que je
viens de rapporter il est aisé de voir
quelle étoit l'intention de ce Prin-
ce, lors qu'il publia cette Ordon-
nance, je juge qu'il n'est pas neces-
saire d'exposer au long le contenu
de la seconde partie.

Il fufit de dire , qu'on y trouve les précautions qu'on doit prendre & les mefures qu'on doit garder, dans la correction de fon prochain, favoir, qu'elle fe faffe avec circonfpection, avec prudence, avec modestie, & avec douceur, qu'on ait égard à l'âge, à la dignité, & à l'autorité de ceux qu'on veut reprendre, que les défauts qu'on censure foient connus, & averez, qu'on temoigne en avoir de la compaffion, qu'on demande le fecours de Dieu, afin que ces remonftrances foient efficaces, que fi l'on eft tombé dans les mêmes fautes, que celles qu'on reprend, on l'avoüe, & qu'on paroiffe en être affigé, qu'on employe les termes les plus affectueux qu'on pourra, qu'on donne ces charitables avis, dans un lieu & un tems commode, comme par exemple, lors que celuy qu'on veut corriger recherche nôtre amitié,

tié,

tié, & nos bons offices, & qu'il a besoin de nôtre secours. Que si la première admonition est inutile, ou même excite la colére de celuy à qui elle est adressée, le Prince conseille qu'après avoir apellé une autre personne, on fasse une nouvelle tentative, & si l'on n'avance rien, qu'on implore l'autorité du Magistrat. Le Prince ajoûte, que le devoir des Chrétiens est de recommander à Dieu, par leuts prières, la correction des vices, qu'on remarque dans les autres hommes.

Il paroît par les Ordonnances d'Ernest dont j'ay donné le précis, que tous ses sujets avoient ordre de reprendre les méchans, & afin qu'on pût les reprimer plus facilement, il avoit établi, dans toutes les villes, & dans tous les villages, des Observateurs, lesquels, à l'infû de la multitude, étoient obligez

par serment de decouvrir aux Ministres de l'Eglise & aux Juges tous les crimes , & les excés qui leur étoient connus ; Et ceux ci devoient tacher de ramener les vicieux à leur devoir, & faire punir les scelerats, afin que par leur exemple, ils ne corrompissent pas les autres, & ne les entraînaissent pas dans l'abîme de la perdition.

On donnoit la charge d'Observateur à des personnes d'une honnête famille, qui avoient été bien élevez, & dont la probité étoit reconnüe. Ils devoient s'informer avec soin de la conduite des autres, & ne pas prêter l'oreille à de faux rapports, & à des comtes faits à plaisir. Lors qu'ils savoient que quelqu'un avoit commis, par imprudence, ou par foiblesse, quelque faute dont il temoignoit de la douleur, le Prince vouloit qu'on ne le denonçât pas d'abord, mais qu'on

qu'on l'en raprit avec douceur, & avec humanité, qu'on l'exhortat de se conduire plus prudemment à l'avenir, & qu'on ne deferât aux Juges, que les actions qui procedoient d'une malice opiniâtre & deliberée.

Ernest ordonnoit que les Observateurs gardassent le silence, & qu'ils ne donnassent pas de mauvais exemples. Il les consoloit, en cas que les méchans leur fissent sentir les effets de leur indignation, les assûrant que s'ils s'acquitoient fidelément de leur employ, ils mériteroient sa bienveillance, & attireroient sur eux la bénédiction de Dieu, outre la satisfaction que leur donneroit une bonne conscience.

Leur devoir étoit d'avoir un rôle des personnes dont ils étoient chargez d'observer les mœurs. Il falloit qu'ils y écrivissent les choses

que la renommée leur avoit apprises touchant ces gens là, les fautes qu'ils avoient commises, & sur lesquelles on devoit leur faire des admonitions; Et lors que l'on changeoit d'Observateurs on remettoit, ce rôle entre les mains du Juge, qui devoit le conserver.

Ils jouissoient de plusieurs privilèges. Dans quelques lieux ils étoient exempts de diverses charges, & l'on leur conféroit des Emplois honorables, lors qu'ils venoient à vacquer, comme on peut le voir dans une Instruction adressée aux Pasteurs, & datée de Fridenstein le 21. Octob. 1664.

Les personnes qui connoissoient ces Observateurs les regardoient de travers, & fuyoient, autant qu'ils pouvoient, leur conversation, & leur compagnie. Mais ce sage Prince les avoit pris sous sa protection, afin que ce salutaire établissement

ment

ment subsistât, malgré la fureur du Démon, & de ses supos.

Enfin Ernest créa une compagnie de Juges, qui s'assembloient quatre fois l'an, & à qui les Observateurs denonçoient les vices, les scandales, les pechez, & les crimes, dont ils avoient connoissance. Elle étoit composée de six Assesseurs, dans les grandes villes, & dans les moindres, de quatre. Non seulement les Observateurs, mais aussi tous les Citoyens étoient obligez de rapporter à cette Compagnie les dereglemens qui leur étoient connus.

On donnoit cét Employ à des personnes qui étoient recommandables par un Zéle Chrétien, par l'intégrité de leur vie, & par une conduite irréprochable, qui ne pouvoient être accusez d'aucun vice, d'avarice, d'usure, de debauché, d'yvrognerie, ni d'intemperance,

rance, à qui d'ailleurs les bonnes graces ou l'averfion des Mondains étoit indifferentes, & qui n'avoient en veuë que de s'acquiter de ce qu'ils devoient à Dieu, & de remplir les fonctions de leur charge, qui étoient fages, modestes, & qui enfin avoient le don de garder religieufement le fecret.

Leur devoir étoit d'écrire exactement dans un Regître ce qu'on leur rapportoit, fans marquer le Nom du Delateur, de rechercher avec foin la verité des denonciations, de ne prendre connoiffance d'aucun procès, de faire toutes chofes fans haine, fans envie, fans colere, fans orgueil, & d'observer un bon ordre, dans leurs procedures.

Ils devoient auffi renvoyer aux Tribunaux Ecclétiastiques, ou Politiques les caufes qui étoient de leur Jurisdiction, distinguer la verité d'avec le menfonge, n'avoir point

point

point d'égard aux rapports qu'on faisoit sur le reçit des autres, prendre garde si les denonciateurs n'agissoient pas par un mauvais principe, & supprimer les aculations qui en étoient l'éfet. En un mot, tout ce qu'ils faisoient en qualité de Juges devoit se rapporter à l'amendement de leur frères. Que si la correction étoit inutile, il faloit qu'ils préférassent la gloire de Dieu, & le salut commun, à l'amitié qu'ils avoient pour les particuliers, & qu'ils châtiaffent, dans la nécessité, sans aucuns égards humains, le scandale & le crime.

Ernest avoit donné pouvoir à ces Juges d'infliger les peines de l'emprisonnement, & des amendes, en forte pourtant que celles ci ne pouvoient excéder deux florins, & qu'on ne pouvoit être detenu en prison, que quatre jours. Les autres peines devoient être ordonnées

nées

nées par le Magistrat, suivant l'énormité des crimes.

Ces Juges avoient accoutumé de citer devant eux, de tems en tems, tous les Citoyens, excepté les femmes; Et l'on demandoit séparément à ceux qui comparoissoient, s'ils avoient connoissance de quelque scandale.

Le but de ce châtiment étoit, 1. de ramener les pécheurs dans le chemin de la vertu. 2. D'employer l'argent des amendes à des usages pieux, favoir à l'entretien des Maîtres d'Ecole pauvres, & des autres necessiteux, les Juges n'en pouvant pas profiter. Toutes les années on nommoit des Commissaires qui leur faisoient rendre comte de ces sommes.

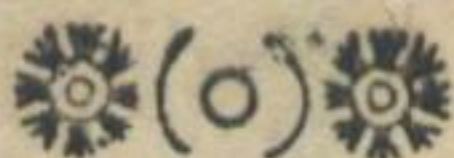
Cependant je suis obligé de dire ici, qu'à cause de l'imprudence de ces Juges, Ernest ne retira pas tout le fruit qu'il esperoit de ce saint établissement. Les

Les

Les Officiers des Villes & des Villages, les Senateurs, les Secretaires n'étoient pas bien éclairés des lumières de la parole de Dieu. Plusieurs d'entreux étoient adonnés au gain deshonnête, à la médifance, aux excés du boire & du manger, ils mêloient dans leurs discours plusieurs obscénitez, leur famille étoit fouillée de divers vices. Ils negligoient, & oublioient les ordres du Prince. Ils n'avoient point de Zèle pour la gloire de Dieu, ni pour le salut du peuple. Souvent, sous prétexte de piété, ils tachotent d'affouvir leur vengeance, & leur ressentiment. Ainsi par leur faute cette sainte institution fut abandonnée. En divers lieux il en reste encore quelque ombre, mais on n'en trouve nulle part la réalité.

Au reste, lors qu'on savoit que quelqu'un étoit coupable d'un grand crime, on luy interdisoit la com-

com-



Communion. Et cette coutume dure encore. Il n'étoit admis à la sainte Table, qu'après qu'il avoit donné des marques certaines d'une sincère repentance, de peur qu'il n'atirât sur luy les jugemens de Dieu, en participant à la S. Cène. On l'obligeoit à confesser en public son crime, & à demander pardon de la faute par laquelle il avoit scandalisé l'Eglise. Il étoit ensuite reçu au nombre des fidèles, par le Ministre qui l'exhortoit de ne plus retomber dans son peché.

Cette pratique approche, en partie, de celle de la primitive Eglise, qui l'avoit introduite avec beaucoup de raison; Car les pénitences publiques, si l'on les regarde, non pas comme des peines, mais comme des remèdes utiles pour la guerison des maux de l'ame, & lors qu'elles sont exercées par les Ministres sans passion, ne peuvent qu'é-

qu'être très salutaires aux Chrétiens.

D'ailleurs, les Pasteurs des Villages devoient marquer dans un livre le nombre, l'âge, le naturel, de ceux qui étoient dans chaque Maison du lieu, & les progrès qu'ils faisoient dans la doctrine céleste; Et les Ministres avoient toujourns moyen de les instruire, & de les corriger, pourvû qu'ils obéissent aux ordres du Prince.

Si quelqu'un, par exemple, étoit obligé de présenter un enfant en batême, s'il vouloit entreprendre un voyage, acheter une Maison, ou une Métairie, être reçu au nombre des Citoyens, ou se marier, apprendre un Art, ou un métier, le Pasteur avoit ordre d'examiner auparavant sa capacité, & sa conscience, & lors que cét homme n'avoit pas assez pesé la chose dont il s'agissoit, il falloit que le Ministre luy donnât
de

de nouvelles instructions à cet égard.

Ceux qui étoient tout à fait ignorans dans la science du salut, étoient punis, ou sur leur corps, ou sur leur bourse, parce que le Prince les jugeoit extrêmement coupables, d'avoir négligé l'observation de ses Loix, & de celles de Dieu.

Il avoit aussi fait des Ordonnances, qui concernoient la Religion Chrétienne en général, & qui étoient communes aux païsans, au peuple, aux Citoyens de condition honnête, & aux Gentilshommes. Elles portoient un commandement exprés d'obéir à la Discipline Ecclésiastique, & enjoignoient aux Pasteurs de faire comparoître dans leur Assemblée toutes sortes de personnes, sans avoir égard à leur rang, & à leur Dignité, afin qu'on pût procurer leur salut éternel.

Lors que quelqu'un refusoit
opi-

opiniâtement de deferer aux exhortations des Pasteurs, il falloit qu'ils le denoncassent au Consistoire superieur, où il devoit se presenter; Et le Prince avoit prescrit aux Pasteurs, comment ils devoient se conduire, en ces occasions, envers ceux qu'on condamnoit par contumace, representant en même tems, l'enormité du crime qu'on commettoit en n'obéissant pas à leurs citations. Le Prince qui se trouvoit souvent dans ces Assemblées, leur imposoit une amende, & maintenoit toujours l'autorité des Pasteurs, & la Discipline Ecclésiastique.

Il y avoit, au reste, plusieurs occasions où les Pasteurs exhortoient en particulier ceux qui étoient commis à leurs soins; Car il étoit porté par une Ordonnance d'Ernest, que toutes les personnes qui desiroient de s'aprocher de la
Table

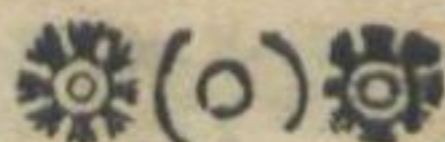


Table du Seigneur, huit jours auparavant devoient declarer leur dessein au Confesseur, qui étoit obligé d'écrire leur Nom, dans un certain livre, afin que chacun fût instruit de l'importance de cette sainte Action.

Puis, le vendredy, ils devoient assister au service divin qui se faisoit dans le Temple, & enfin confesser leurs pechez au Pasteur. Le Confesseur avoit ordre de s'informer de la vie & des mœurs de ceux qui faisoient leur Confession, & s'ils decouvroient leur fautes avec des marques d'une sincère repentance, le Pasteur devoit leur donner ses Avis là dessus, implorer avec eux la grâce de Dieu, & les recommander à sa misericorde.

Ernest, à la fin de son Ordonnance Synodale de l'année 1645. enseignoit aux Ministres de la parole de Dieu, par quel moyen ils pouvoient

voient s'acquiter de leur devoir, conserver une conscience pure, & conduire les hommes au chemin du salut.

A l'égard des pechez que celuy qui les avoit commis n'avoit pas decouverts, le Prince vouloit qu'on se conduisit avec une prudence Chrétienne ; Car il ordonnoit qu'en decrivant ces pechez, on n'entrât pas dans un detail qui pût faire conoître celuy qui en étoit coupable, de peur qu'on ne causât son endurcissement, qu'il ne concût quelque ressentiment contre le Pasteur, & qu'on ne violât le droit naturel, qui nous oblige de ne pas faire aux autres, ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fissent.

Le Prince vouloit, de plus, que le Pasteur, après qu'on luy avoit rapporté qu'un particulier de son troupeau, avoit commis un crime qui n'étoit pas connu du public,

D

con-

confiderât d'un côté si le delateur étoit un homme d'une honnête condition, & d'une probité reconnüe, & qu'il l'avertit des peines dont Dieu menace les calomnieux, & ceux qui pour satisfaire leur passion, & leur ressentiment, portent de faux temoignages contre leurs frères.

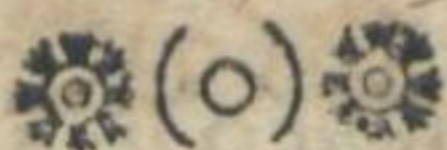
A l'égard de l'acufé, le Pasteur devoit prendre garde si c'étoit un homme d'une vie réglée, ou non, & sonder sa consience, l'exhorter à reconnoître son peché, en exagérer l'énormité, luy dire tout ce qui étoit capable de l'amener à la repentance, en un mot, ne rien négliger pour le mettre dans la voye du salut.

Lors que quelqu'un, de son propre mouvement, decouvroit au Pasteur ses pechez, avec des marques d'un sincère déplaisir, le Prince ordonnoit que celuy-ci l'en-

seve-

sevelit dans un éternel oubli. Il vouloit aussi que les Pasteurs fissent tout ce qu'ils pourroient pour terminer les procès, & s'ils ne pouvoient pas acorder les parties, ils devoient les exhorter de soutenir leur droit sans aigreur, & sans avoir du ressentiment les uns contre les autres, & exclure de la Table Seigneur les plaideurs opiniâtres, & ceux qui aimoient les procès.

Le Prince ensuite exhorte les Pasteurs de réfléchir sur les paroles suivantes de Selnecker, pieux Théologien, & de suivre ses conseils; *Que les Ecclésiastiques, dit il, soient doux, qu'ils tirent de bonnes paroles d'un cœur pur. Si elles n'avancent rien, il faut qu'ils n'épargnent personne, qu'avec ardeur & courage ils fassent resonner les tonnerres de la Loy, afin d'étonner la conscience des impies, & de les ramener de leurs égaremens. Pour bien exercer cét employ, il est requis que les Pasteurs soient*



habiles, fidèles, & pieux, invoquant perpétuellement le S. Nom. de Dieu, afin qu'il gouverne leur cœur, & leur langue, & que tout ce qu'ils pensent, disent, & enseignent, soit agréable au Seigneur, & salutaire à toute l'Assemblée des saints. Celuy qui s'acquie exactement de ces devoirs, mérite la charge de Pasteur. Que si quelques insolens se soulevent contre luy, à cause de sa doctrine, & de ses corrections, l'honneur qu'il a d'être élevé à un si noble Employ, & le temoignage de sa bonne conscience doivent le consoler, & il peut tenir ce discours, Je n'ay rien entrepris qui fût indigne d'un fidèle Pasteur de l'Evangile. Je n'ay rien fait contre la volonté de Dieu, ni rien commencé sans avoir imploré son assistance. J'ay annoncé sa parole à mes auditeurs, dans le dessein de procurer leur salut éternel, comme je desire le mien. Tous ceux qui sont dans cette sainte disposition meneront toujours une vie juste & heureuse, quoy qu'ils soient haïs de tout le Monde, à cause de la

la doctrine qu'ils présentent ; Car on n'a pas sujet de les blamer, puis qu'ils n'enseignent que les vérités de l'Evangile.

Enfin le Prince rapporte un Conseil de Polycarpe Liferus, dont voici les paroles, Jésus Christ enseigne aux fidèles Ministres de sa parole, d'imiter les prudens Medecins, qui voulant guerir quelque mal, n'employent pas d'abord des remèdes violens, mais tachent auparavant de soulager le malade par des medicamens qui ne puissent pas nuire à la nature. Que si par cette voye ils n'avancent rien, alors ils se servent de remèdes plus forts. Le Ministre de l'Evangile doit tenir la même conduite.

Le soin qu'Ernest prit pour l'établissement du Collège d'Hunnius est une preuve convainquante que ce Prince avoit fort à cœur l'avancement du règne de Jésus Christ. Ce Collège avoit été imaginé par Michel Hunnius, Surintendant de

Lubec, qui l'avoit proposé & recommandé aux Princes Evangéliques de l'Europe, dans un livre dédié en 1623. à Gustave Adolfe, Roy de Suède, & à Jean George, Electeur de Saxe.

Ce Théologien leur remontreroit, que dans la vie humaine lors qu'il s'agit de quelque affaire d'importance, on choisit des personnes habiles pour delibérer là dessus; Que les Rois consultent leurs Ministres d'Etat, & leurs Conseillers; Que les Senateurs connoissent des causes civiles, les Consistoires des Ecclesiastiques; Qu'il n'y a point de diferent, qui ne soit décidé par un certain nombre de Juges; Que cependant les Evangéliques n'ont érigé aucun Tribunal pour terminer les Controverses de la Religion; Ce qui semble marquer que l'on méprise les plus considérables interêts, que les hommes puissent avoir sur la Terre. Pour

Pour remedier à ce mal, Hunnius jugoit qu'on devoit construire un grand édifice, & y entretenir un certain nombre de pieux & savans Théologiens, qui étant delivrez de toutes sortes de soins, touchant les biens du Monde, auroient de gros gages pour vivre honnorablement.

Hunnius disoit qu'on devoit assigner à chacun d'eux mille écus de pension, & qu'il falloit les pourvoir d'une Bibliothèque choisie; Que ce Collège devoit être composé de douze, ou pour le moins, de dix Théologiens célèbres, devots, laborieux, d'une humeur douce, attachés à la saine Theologie, & qu'à chacun d'eux on devoit joindre un Ecolier studieux, industrieux, robuste, doué de toutes sortes de vertus, & éloigné de tous les vices de la jeunesse.

Il vouloit que ces Ecoliers fussent parfaitement le Latin, le Grec,

l'Hébreu, la Philosophie, la Théologie, l'Histoire Ecclésiastique, les beaux Arts, & qu'ils fussent exercez dans la dispute, que toutes les semaines l'un d'eux recitât un discours sacré sur la chaire, en présence des Docteurs, qui feroient des remarques sur son action; Que tous les Mois il y eut une Dispute, dans laquelle l'Ecolier repondroit, & le Docteur présideroit, & que quelquefois celuy là fit le personnage de Président; Que tout ce qui se feroit dans le Collège fût laissé à la méditation, & à la decision des Ecoliers, & corrigé ensuite par les Théologiens, qui tacheroient de se rendre habiles dans les matières qu'ils seroient obligez de traiter dans le Collège; Que sur tout ils s'atachassent à la lecture de la Bible, des Ecrits des Pères, & des doctes Théologiens; Qu'ils fissent des lieux communs, où il y eut divers titres,

tîtres,

tîtres, & qu'ils y rangeassent les points de controverse, les Hérésies, l'Histoire Ecclésiastique, le Gouvernement de l'Eglise, les Decrets des Conciles, la doctrine morale, les cas de conscience, & diverses autres choses.

De cette manière ce Collège seroit un séminaire fertile en hommes très pieux & très savans, qui pourroient remplir dignement les plus difficiles & les plus importantes charges de l'Eglise, & des Académies; Car ce célèbre Docteur voyoit que de son tems en Allemagne la barbarie croissoit parmi les Evangéliques, de sorte que les personnes riches croyoient qu'il leur seroit honteux, de s'adonner aux saintes lettres. Ainsi l'on en laissoit le soin aux pauvres.

Hunnius esperoit que les Théologiens de ce Collège enrichiroient l'Eglise de plusieurs excellens

Ouvrages. Et certes on a remarqué jusqu'ici combien sont utiles au public les sociétés des savans, & combien de doctes Ecrits ils ont mis au jour joignant ensemble leurs lumières, & leurs connoissances. Par exemple les Centuries de Magdebourg, & les Journaux des savans qu'on imprime à Leipfic, & ailleurs ne méritent ils pas l'approbation de tous ceux qui les lisent ?

De plus une semblable société, éteindroit plusieurs controverses qui déchirent les Eglises des Protestans, & remedieroit à plusieurs autres inconveniens.

Ainsi il importe de représenter les soins qu'Ernest prit pour faire goûter cet établissement. Le principal but de ce Prince étoit que l'on defendit les fidèles qui composent la véritable Eglise, contre leurs ennemis publics, qu'on terminât les querelles & les diferens intestins,

tins, & que du consentement des Princes Protestans, l'on donnât à cette Societé la direction & l'inspection des Eglises, & des Ecoles, avec le droit de censurer les Ecrits de Théologie.

Voilà pourquoy, en 1670. Ernest depecha aux Etats du Nordt le Prince Albert son fils, acompagné de Verpoorten, très excellent Théologien, de Jean Balthazar de Gabelkoven, & de L. Hierôme Bruckner, son Secretaire d'Etat.

Albert arriva le 7. du même Mois à Wolfenbutel, & recommanda cette affaire aux Ducs de ce Nom. Ces Princes, aussi bien que tous leurs Conseillers, aprouvèrent le dessein d'Ernest ; Mais parce qu'en ce tems là il s'étoit élevé des troubles en Allemagne, & que les Ducs avoient quelque diferend avec la Maison de Brandebourg, on ne put rien conclurre sur ce sujet.

De Wolfenbutel, Albert se transporta à Gottorp, où il conféra touchant ce projet avec le Prince Christian Albert, qui trouva que cet établissement étoit très salutaire pour la propagation de la foy Chrétienne, & pour le maintien de la concorde; Mais qu'il falloit auparavant savoir quel seroit là dessus le sentiment des Rois du Nort.

Au Mois de May Albert se rendit à Copenhague, où l'on louïa beaucoup la piété d'Ernest, & l'intention qu'il avoit d'établir cette Societé; Mais on ajoûta que la chose requeroit une grande prudence, & une exacte circonspection, le Roy voulant la communiquer aux autres Princes de l'Empire, & sur tout au Roy de Suède, & que lors qu'il sauroit leur avis, il diroit aussi le sien.

Albert fut reçu à Stocolm avec beau-

beaucoup d'honneteté. Sa proposition ayant été examinée dans le Conseil du Roy Charles, y fut unanimement approuvée. Sa Majesté donna de grandes loüanges au zèle qu'Ernest faisoit paroître en cette occasion, & Elle luy écrivit une lettre par laquelle le Roy promettoit de faire tous ses efforts pour féconder les pieux desseins de ce Prince.

Balthazar Mentzer, & les Théologiens de Giesse, dans la même année, par le commandement d'Ernest, donnèrent leur jugement touchant cette Societé, & dans cet Ecrit ils exposèrent avec beaucoup de savoir les raisons pour & contre cet établissement.

Pendant que le Prince vacquoit avec tant d'ardeur aux affaires de la Religion, il ne negligoit pas les Civiles. Plusieurs Souverains ont plus à cœur leurs avantages parti-

culiers, & l'afermissement de leur autorité, que le bien de leurs sujets; Mais Ernest, dans le gouvernement de ses Etats, se propofoit une fin plus noble & plus digne d'une grande ame.

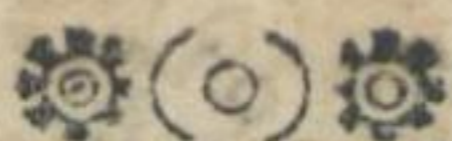
Il ne suivoit dans son administration que les règles de la Loy de Dieu, & les maximes d'une politique Chrétienne.

Il paroît par ses Ordonnances qu'il connoissoit parfaitement les devoirs des Souverains, & il faisoit voir dans toute sa conduite qu'il en remplissoit avec soin toutes les fonctions.

Comme un père de famille, disoit il, dans une de ces Ordonnances, ne doit pas seulement pourvoir aux besoins de ses enfans, par rapport à la vie présente, mais qu'il est aussi tenu de les instruire dans la doctrine du salut; Ainsi le Prince doit non seulement procurer la sûreté & le bonheur temporel de ses peuples, mais
aussi



aussi contribuër, autant qu'il peut, à leur
avancement dans la piété, & dans la con-
noissance de la doctrine céleste, pour la plus
grande gloire de Dieu. Voilà pourquoy,
dans la S. Ecriture le devoir des Princes
est exprimé par ces paroles, qu'ils sont
tenus de juger leur peuple dans la justice,
de defendre celuy qui est oprimé, de soula-
ger le pauvre, & de le delivrer des mains
de l'impie, de recompenser les gens de bien,
& de punir les méchants. Et comme les
arbres verds fournissent de l'ombre & des
alimens aux bêtes; Ainsi le Prince doit
pourvoir à la subsistance & aux vivres
de son peuple, & sur tout à son instruction
& à sa correction, en sorte que non seule-
ment le Magistrat serve l'Eternel, avec
une crainte religieuse, & garde tout ce
qui est écrit dans la Loy de Dieu, mais
aussi qu'il tache de faire fleurir la pieté
parmi ses sujets, qu'il établisse dans les
Eglises, & dans les Ecoles des personnes
habiles, & pieuses, & qu'à l'exemple du
Roy Darins, il ordonne à tout le Monde
d'ho-



d'honorer, & de craindre Dieu. Qu'il fasse tout ce qui depend de luy pour reprimer les pechez, & les vices, qu'il châtie avec rigueur ceux qui sont incorrigibles, & qu'il établisse la tranquillité & la surété dans ses Etats. Car Dieu a donné la puissance souveraine au Magistrat, comme le dit un Docteur de l'Eglise, afin qu'il favorise, & qu'il apuye les bons desseins de ses sujets, qu'il leur ouvre le chemin du Paradis, & que les Royaumes de la terre servent au Royaume des Cieux.

Ainsi Joseph prit soin d'instruire les Anciens du peuple d'Israel, David enseigna ses sujets, comme s'il eut été leur Pasteur, & leur Prélat. Venez à moy, dit il, obéissez moy, & je vous apprendray à craindre Dieu. Samuël étoit le Juge des Israëlites, & cependant il leur parloit des choses divines. Le Roy de Ninive ayant indiqué un jour de Jüne, & de pénitence, se leva de son Thrône, quitta la pourpre, mit un habit de dueil, s'assit sur la cendre, & excita, par son exemple ses
sujets

sujets à imiter sa repentance. Ezechias par un Ecrit public adresse cette exhortation à son peuple, Vous enfans d'Israël retournez à l'Eternel le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, & il retournera vers ceux d'entre vous qui sont échapez des mains des Rois d'Assirie. Aza assembla tout Juda, & tout Benjamin, & par son ordre ils renouvelèrent l'alliance que Dieu avoit traitée avec leurs pères, s'étant engagez à craindre l'Eternel de tout leur cœur, tellement qu'ils devoient faire mourir tous ceux qui ne le recherchoient point, tant les petits, que les grands, tant les femmes, que les hommes. Josias fit la même chose. Il convoqua tous les habitans de Jerusalem, & tous les hommes de Juda, les Sacrificateurs, les Levites, & tout le peuple, depuis le plus grand, jusqu'au plus petit, & on lût, eux l'oyant, toutes les paroles du livre de l'alliance; Et le Roy promit devant l'Eternel qu'ils le suivroient, & garderoient ses commandemens de tout leur cœur, & de toute leur ame.

amr. De même, après la captivité de Babilone, les principaux & les Chefs du peuple s'assemblerent, & s'obligèrent avec serment de marcher dans la Loy du Seigneur.

La piété d'Ernest paroissoit non seulement dans les instructions qu'il donnoit aux Souverains, mais aussi dans toute sa conduite. Il choisissoit pour ses Conseillers, d'excellens personages, qui étoient recommandables par leur vertu, par leur fidélité, & par leur habileté dans le maniment des affaires d'Etat, & il ne conféroit ces Emplois qu'à ceux qui regloient toutes leurs actions sur la Loy de Dieu; Et lors qu'il n'en trouvoit pas dans ses Terres, il les apelloit d'ailleurs. Ernest leur donnoit des marques très obligeantes de sa bienveillance, & eux le servoient avec ardeur, & avec affection, & l'honoroient avec tout le respect qui luy étoit dû.

Il s

Ils prenoient un extrême plaisir de temoigner leur fidélité à un Prince si bon, si pieux, & si reconnoissant des services qu'ils luy rendoient.

C'est avec ces Ministres qu'il prenoit de justes mesures pour procurer le salut de son peuple, & pour le rendre heureux, & suivant leurs Conseils, il publia des Loix très justes & très utiles à ses sujets.

Il temoignoit de l'averfion pour les hommes rusez, pour les trompeurs, pour les flateurs, pour les boufons, & sur tout pour ceux qui n'avoient ni foy, ni Religion. Lors qu'on luy faisoit quelque rapport pour noircir la reputation d'un autre, il avoit acouûtumé de mander celuy qui étoit acusé, & il ordonnoit au delateur, de soutenir, en sa présence, que ce qu'il avoit avancé contre luy étoit véritable: Et s'il ne pouvoit pas le prouver, le Prince luy commandoit de quitter sa Cour.

Quoy

Quoy qu'il aimât & estimât fort ses Ministres, il ne permettoit pas néanmoins qu'à son infû ils decachetassent les lettres qu'on luy avoit écrites. Il vouloit luy même les ouvrir pour être informé le premier de ce qu'elles contenoient.

Ses principaux Ministres étoient George Franzk Silésien, célèbre Jurisconsulte, dont on peut voir la vie dans l'histoire de Gotha, composée par Sagittarius. Franzk étant decédé, en 1659. Guillaume Schroe-der de Salzung, qui étoit aussi un savant Jurisconsulte, & Ambassadeur des Ducs de Saxe dans l'Assemblée tenuë à Francfort, en 1658. remplit sa place. Celuy ci mourut en 1663. & son successeur fut Vitus Louis de Seckendorf, personnage très illustre par sa noblesse, par son savoir, par sa prudence, & par les grands services qu'il a rendus à l'Eglise, aux Cours de Gotha, de
Cize,

Cize, de Dresde, & de Brandebourg. Son Eloge a été composé par Bœc-ler, dans son livre intitulé, *Museum*. Quant aux autres Ministres d'Er-nest, on en trouve la liste, & le ca-ractère dans l'itineraire de Con-stantin Germain, où il leur donne les loüanges qui leur sont deuës.

Dans le police, le premier soin d'Ernest étoit de corriger les mœurs de ses sujets, & de les faire vivre suivant les Loix de la nature, & de la justice, ou plutôt, de les porter à remoigner par leurs actions qu'ils étoient Chrétiens, & qu'ils croyoient à l'Evangile de Jésus Christ.

On ne peut réfléchir sur les sain-tes Ordonnances qu'Ernest publia, & sur les pieux devoirs qu'il y re-commande, sans être convaincu qu'elles avoient été dictées par un cœur embrasé de l'amour de Dieu, & de celuy du prochain. La po-
stérité

stérité l'apellera, avec raison, le Dictateur perpetuël de la probité, & de la vertu, lors qu'elle considerera les Loix qu'il fit contre les imprecations, les blasphêmes, la luxure, l'yvrognerie, la debauche, les querelles, les duëls, les fraudes, le libertinage, & contre toute sortes d'exces, & les peines qu'il ordonna contre les scelerats, afin de detourner les autres de suivre leur exemple.

Il est vray, qu'à cause de l'extrême corruption du siècle, il ne pût pas extirper tous les vices de ses sujets, mais il fit tous ses éforts pour en arrêter le cours, & pour rendre son peuple sage, & vertuëux.

Jean Ernest Schadius, Recteur du Collège de Schleusing dans l'Oraison funebre d'Ernest, parle de ses Ordonnances en ces termes,
L'Amour paternel que ce Prince avoit pour ses sujets paroit principalement dans les Loix qu'il fit pour regler l'ordre qu'on devoit

devoit observer dans le culte divin, dans l'administration de la justice, dans le jugement des procès, dans celles qu'il publia pour contenir dans le devoir les Ministres de l'Eglise, les Politiques, les Pères, les Mères, les Enfants, les Artisans, les Ouvriers, les Serviteurs, &c. Il publia des Loix somptuaires pour défendre le luxe. Il ordonna que personne ne trompât son prochain, qu'on ne dissipât pas inutilement son argent, qu'on ne le transportât pas hors de ses terres, & que chacun vecût dans la modestie, dans la frugalité, dans la sobriété, & dans la vertu. Par une Ordonnance touchant les mendiants, il vouloit qu'on pourvût à la subsistance des pauvres, & que l'on empêchât ceux qui pouvoient travailler de vivre dans l'oisiveté.

Il assistoit très souvent aux Conseils, où l'on decidoit les causes civiles, & les Ecclésiastiques, & où l'on traitoit des choses qui pouvoient être avantageuses à ses sujets.

jets.

jets. Avant que les Juges pronon-
cassent leur jugement sur les afai-
res d'importance, il vouloit qu'on
l'en informât, & il les examinait
luy même.

Il n'avoit garde de prêter l'oreille
à ces corrupteurs des Princes, qui
disent que le Souverain doit se de-
charger du gouvernement sur des
Conseillers, prudens, & habiles, qui
sont tenus d'en repondre, & que
pour luy, on ne peut pas trouver
mauvais s'il passe son tems dans les
plaisirs, laissant aux autres l'embar-
ras & la peine des affaires.

Ernest étoit persuadé que Dieu
ne l'avoit élevé dans ce poste émi-
nent, que pour conduire luy même
ses sujets, & qu'un jour il seroit tenu
de luy rendre comte de son admini-
stration.

Comme il desiroit de connoître
l'état de ses Principautez, quelque-
fois il les parcouroit tout seul, sans
se

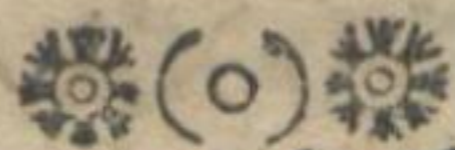
se faire connoître. Il s'entretenoit avec des gens de la plus basse condition, & leur demandoit de quelle manière ceux qui leur commandoient s'acquitoient de leur employ, quelles étoient leur bonnes ou mauvaises qualitez.

Chacun de ses sujets pouvoit luy même s'adresser au Prince, pour implorer sa justice. On ne les empêchoit pas de s'approcher de luy, & il les écoutoit avec une bonté paternelle. Il recevoit luy même leurs Requêtes, & lors que leur demandes étoient justes, ou qu'il pouvoit les leur accorder, il ordonnoit que sans delay, on leur donnât satisfaction.

Comme il souhaitoit que personne n'eut sujet de se plaindre, il prenoit de grandes précautions pour empêcher, que sous couleur de droit, ou sans connoissance de cause, on ne condamnât pas les in-

E

nocens.



nocens. Il croyoit d'ailleurs, que lors qu'il s'agissoit d'infliger des peines, il falloit toujours pancher vers l'avis le plus doux, parceque les soupirs & les larmes de ceux qu'on punit sans l'avoir mérité, atirent sur les Juges la malediction, & les fleaux de Dieu.

C'est pourquoy, il vouloit luy même prendre connoissance des causes criminelles, aussi bien que des civiles, & il ne s'en raportoit pas aux lumières des autres. Ainsi personne ne pouvoit gagner son procès, en corrompant les Juges; Et les Grands qu'on avoit gagez par des présens n'avoient pas moyen de favoriser des demandes injustes.

Que s'il arrivoit que des Juges ayant succombé à la tentation de recevoir de l'argent, ou quelque liberalité des parties, eussent soutenu une mauvaise cause, il les en punissoit severément. Il

Il ne pouvoit pas souffrir les chicanes, & il chassoit du Barreau ceux qui s'en servoient, temoignant de la bienveillance aux Avocats, & aux Juges, qui s'acquitoient de leur employ, avec fidelité, & avec honneur. Lors qu'on demandoit un delay, pour avoir le sentiment de quelques habiles Jurisconsultes, ou d'une Académie touchant une question de Droit, il l'acordoit; Mais il detestoit les longueurs des procès, jugeant que c'étoit un abus qu'il falloit corriger, & qu'on devoit expedier promptement les parties.

Chaque semaine il avoit marqué un jour, auquel acompagné d'un de ses fils, il visitoit les Cours de Justice. Lors qu'il y étoit, il lisoit luy même les Requêtes de ses sujets, il pesoit leurs causes, il les faisoit enregîtrer, & il signoit les sentences qu'on avoit données. Il

étoit si infatigable lors qu'il s'agissoit de rendre justice, que souvent quand il sortoit des Assemblées des Juges pour aller diner ou souper, il y retournoit, si l'on luy présentoit une nouvelle Requête.

Les choses que j'ay dites font voir qu'Ernest n'étoit pas du nombre de ces Princes qui savent faire de bonnes Loix, mais qui se réservent le droit de les violer, quand bon leur semble. Il étoit luy même en bon exemple à ses sujets, & par la régularité de sa conduite & par la sainteté de ses mœurs, il leur monroit le chemin de la vertu & de la piété. Il raportoit tous ses Conseils à la gloire de Dieu, & à l'avancement du règne de Jésus Christ.

Il savoit très bien, dit Cokier, que les Princes étant postez dans un lieu éminent, sont exposez à la vue d'une infinité de personnes, qui observent toutes leur démarches, & qui donnent à leurs actions
les

les loüanges & le blâme qu'elles méritent. C'est pourquoy, le Prince de l'éloquence Romaine disoit, que tels que sont les Souverains, tels sont aussi leurs sujets. Que si l'on a remarqué que le Palais du Grand Constantin étoit semblable à un Temple, on peut assurer la même chose de la Cour d'Ernest.

Le matin dés qu'il étoit levé, il employoit quelques heures à la prière, & à la lecture de la Bible. Puis il faisoit ses devotions publiques dans l'Assemblée des fidèles. Il n'y avoit aucune affaire quelque importante qu'elle fût, aucun voyage quelque nécessaire qu'il pût être, aucun divertissement, aucun intérêt, qui pût le détourner de ces saints devoirs.

Il vouloit que ses Conseillers & ses Courtisans rendissent à Dieu le même culte qu'il luy rendoit, qu'ils menassent une vie pure & régulière, qu'ils s'acquittassent de tout

ce qu'ils devoient à Dieu & aux hommes, les y portant & par ses exhortations, & par son exemple.

Les vanitez, les plaisirs illicites, les jeux de hazard, la Comedie, les debauches, la flatérie, la calomnie, la médifance, l'envie, les quéréelles, les fraudes étoient banniës de sa Cour. Tous ceux qui s'abandonnoient à des excés & à des divertifsemens criminels avoient ordre de s'éloigner de sa présence.

Mais les plus rares, & les plus excellentes vertus, favoir la piété, la probité, l'integrité, la sobrieté, la temperance, l'amour mutuel, la sincère amitié, le desir de rendre à son prochain de bons offices, avoient établi leur demeure fixe dans son Palais.

Il croyoit que les boufons, les Turlupins, & ceux qui contrefont les fous étoient le deshonneur de la Cour d'un Prince; Et il soutenoit
que

que ceux qui se divertissoient de leurs sotises, de leur méchants mots, de leurs obscenitez, & des discours insolens qu'ils ont acoustumé de tenir, étoient indignes de porter le Nom de Princes Chrétiens. Il savoit que chacun doit rendre comte à Dieu de toutes ses paroles, & du tems qu'on perd à entendre les boufoneries & les impertinences de ces sortes de gens.

Les Courtisans mondains prétendent que les Souverains peuvent, sans crime, prendre des divertissemens de cette nature, pour se delasser de leurs importantes occupations; Mais Ernest étoit trop sage & trop pieux, pour écouter de semblables conseils, & pour se divertir des choses que Dieu deteste.

Lors que la tristesse s'emparoit de son cœur, le seul Esprit de Dieu étoit capable de la dissiper, & il n'étoit sensible qu'aux plaisirs que

repand dans l'ame une solide pieté.

La principale recreation qu'il prenoit étoit l'entretien des Gens graves, favans, sages, & devots, dont la conversation luy étoit également agréable, & utile. Lors qu'il avoit quelques momens de relache, il les passoit avec eux, pour se donner ensuite avec plus de vigueur & d'application aux affaires du Gouvernement, dont il n'étoit jamais acablé, quoy qu'il s'y attachât avec toute l'assiduité dont il étoit capable.

Les Cours des Princes sont d'ordinaire remplies de méchans, & de libertins; Mais dans celle d'Ernest on ne trouvoit pas des gens de ce caractère. L'illustre Bœcler, *in Museo*, assure que les bonnes mœurs & la probité y regnoient, & qu'il auroit crû que le Cyrus de Xenophon n'étoit qu'un portrait fait à plaisir,
pour

pour tracer les bonnes qualitez qu'un Prince doit avoir, & que le Panegyrique de Pline étoit un Discours plutôt Oratoire, qu' Historique, s'il n'avoit vû dans la personne d'Ernest toutes les vertus qui sont représentées par ces deux Excellens Auteurs.

Ernest ne recevoit au nombre de ses domestiques aucun valet de pié, qui ne fut écrire & chifrer, ou qui n'eut quelque connoissance de l'architecture, ou de la géometrie, & il leur donnoit quelque plus grand employ, après avoir éprouvé leurs talens, & leur capacité.

Il prenoit un soin paternel pour ses Pages. Le premier jour qu'on les luy amenoit, il leur demandoit s'ils vouloient s'atacher aux lettres, ou prendre la profession des armes. Après avoir sù leur dessein, le Prince observoit s'ils s'acquitoient avec diligence des promesses qu'ils luy avoient faites.

Il ne s'oposoit pas à leur volonté, & il ne vouloit pas que les services qu'ils luy rendoient les detournassent de leurs études, ou de leurs exercices. Il vouloit que ceux qui avoient pris le parti des lettres fussent assidus à l'école, & qu'on s'informât de leurs précepteurs des progrès qu'ils y faisoient.

On leur donnoit les livres dont ils avoient besoin. On les envoyoit aux Académies, & l'on leur fournissoit de l'argent pour voyager dans les pais étrangers. Enfin on n'omettoit aucune des choses qui pouvoient contribuër à leur avancement.

Seckendorf, l'ornement de la noblesse d'Allemagne, étoit redevable au Prince de tout le savoir qu'il avoit acquis; Et Herberstein, Conseiller privé du Roy de Pologne, fut instruit à la Cour d'Ernest dans les belles lettres.

Il ne faisoit pas grand cas des Gentilshommes qui ne s'étoient pas appliquez à l'étude. Il estimoit davantage les habiles Ouvriers, & ceux qui excelloient dans quelque Art. C'est pourquoy il dit un jour à un de ses Courtisans. *A quoy êtes vous bon dans le Monde ? Vous êtes un ignorant.*

Il n'élevoit pas aux premières Dignitez les plus Puissans & les Gentilshommes de la plus ancienne noblesse, mais ceux qui surpassoient les autres, en sagesse, en savoir, en habileté, & en mérite, jugeant que la vertu ne doit son origine qu'aux qualitez de l'ame, & non pas à la race dont on sort. Il disoit que tous les jours il naît des nobles, dont la plûpart ne le sont pas par les dons de l'esprit. Mais lors qu'il voyoit des Gentilshommes qui avoient joint la noblesse du cœur, à celle du sang, il leur don-

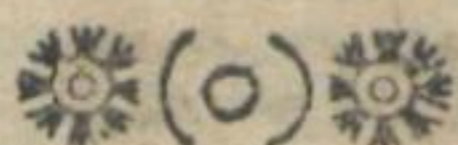
noit des marques d'une bienveillance exträordinaire, faisant conoître en même tems qu'il les estimoit plûtôt pour leur vertu, que parce qu'ils étoient d'une naissance illustre. Car il croyoit qu'un homme noble employé aux charges publiques, s'il manquoit d'habileté, de prudence, de savoir, & de probité, étoit plus nuisible, qu'utile à l'Etat.

Un Gentilhomme de ce caractère luy ayant demandé l'administration d'un Balliage, Ernest consulta là dessus un autre Ballif, qui étoit également recommandable par sa piété, par sa fidélité, & par sa noblesse, & qui luy repondit par deux vers Allemons dont le sens est, lors qu'on fait un Gentilhomme fermier, le Prince n'en recoit que des poulets ou des oeufs.

Ernest surpris de cette reponse, luy repliqua, *Je m'étonne que vous*
qui

qui êtes Gentilhomme me parliez de la sorte . A quoy l'autre repartit. Tous les nobles ne sont pas de mon naturel, & n'ont pas uniquement en veüe l'avantage de leur Princes & de ses sujets. Cét entretien fini, Ernest declara au Gentilhomme qui prétendoit à ce Balilage, qu'il ne vouloit pas le luy acorder.

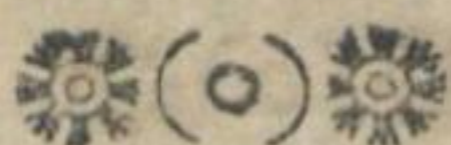
On demandera peut être comment il pouvoit conserver l'union & la concorde entre tous les differens Conseils qui prenoient connoissance des affaires publiques; Car on fait que ceux qui composent ces Assemblées ont d'ordinaire des demelez & de la jaloufië les uns contre les autres. A quoy je repons, que comme Ernest assistoit à tous ces Conseils, où il présidoit, & que tout s'y regloit par son autorité, il empechoit qu'il n'y eut aucune émulation, ni contestation entr'eux.



Il menagoit, au reste, ses revenus avec prudence, & avec sagesse ; Et son œconomie tournoit à l'avantage de ses sujets. C'est pourquoy, Guillaume de Schrœtter l'apelle le précepteur très exprimenté de toutes les Oeconomies des Princes.

Sa Cour étoit très bien réglée. Elle étoit petite à la vérité, mais assez nombreuse pour procurer le bien public, & pour remplir toutes les charges de ses Etats. Personne n'y vivoit dans l'oisiveté. Personne n'y étoit entetenu pour la seule pompe, & pour la parade. Le Prince avoit assigné à chacun de ses Courtisans son travail, & luy même n'étoit jamais dans l'inaction.

Il avoit su primé tous les Emplois inutiles, & rempli son Conseil de personnages experimentez & diligens à s'acquiter du leur devoir. On ne mettoit dans son Thrésor aucun argent, qui eut été injustement
menr



ment exigé, & qui pût faire gemir ceux qui l'y portoient. Il faisoit payer les pensions de ses Officiers tous les trois Mois, à comter depuis le jour qu'ils avoient commencé d'exercer leur charge; Car les sommes qu'on leur devoit comter, étoient toutes prêtes afin que tous les recussent dans un même jour.

Cependant, quoy qu'il tachât d'augmenter ses revenus, son principal soin étoit de rendre heureux ses sujets; Car il savoit que le bonheur du Prince est fondé sur celuy de son peuple. C'est pourquoy, dans les tems les plus calamiteux il s'engagoit à toute sorte de travaux, & de perils, & il s'exposoit même à la mort, pour l'amour de ses sujets, comme le doit faire un bon Prince.

Il alloit trouver les Généraux des troupes ennemiës, & il leur donnoit de grosses sommes pour empêcher

pecher qu'ils ne fissent aucun mal à ses sujets, & pour procurer leur sûreté, qu'il préféreroit à toutes ses richesses.

Après que la paix fut faite, il leur fournit tout l'argent qui leur étoit nécessaire pour acheter du betail, des chevaux, & les outils dont ils avoient besoin pour cultiver leurs champs, au lieu qu'auparavant ils étoient contraints de tirer eux mêmes la charruë.

Il connoissoit, au reste, la situation, la nature, & les qualitez de toutes ses terres, de ses villes, des champs, des villages, des mines, de son pais. Il savoit quels fruits son terroir pouvoit porter; Et dans les endroits où il n'étoit pas fertile, le Prince tachoit de reparer ce défaut par son industrie.

Il s'apliqua aussi à avancer les manufactures, & à faire fleurir le negoce dans ses Etats. Il donna de
nou-

nouveaux reglemens aux Ouvriers, suivant l'état du païs, où ils travailloient.

Il ne diminuä pas les droits de ses Citoyens, & ne donna pas atteinte à leurs privilèges, mais il les augmenta souvent. Il fit sur tout de grandes graces aux païsans, en un mot, il gouverna ses sujets, avec beaucoup de douceur, trouvant fort mauvais que les autres Princes traitassent rudement ceux qui leur étoient soumis, sans considerer qu'ils avoient été racheptez par le sang de Jésus Christ.

Il disoit avec son Ministre Sekendorf, *Que les Citoyens ne sont pas des Esclaves, & que le Prince n'est Maître ni de leur vie, ni de leur bien, mais qu'ils étoient nais libres.*

Il n'imposa aucune nouvelle charge à son peuple, & il ne prêta jamais l'oreille à ceux qui luy proposoient de nouveaux moyens
pour

pour tirer de l'argent de ses sujets : Au contraire, il les dechargea de plusieurs tributs qu'ils payoient à ses prédecesseurs, ne voulant exiger d'eux que des subside modiques, qu'ils pouvoient payer sans incommodité, & qui suffisoient à un Prince menager ; Car il ne faisoit pas des depenses excessives, étant ennemi du luxe, bien qu'il fournit libéralement toutes les sommes que la pieté, la justice, l'honnêteté, & la bienveillance exigöient de luy.

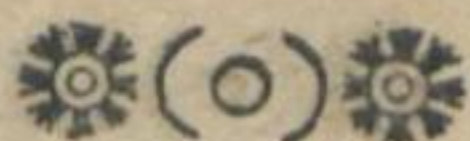
D'ailleurs l'argent qu'il recevoit de ses sujets, il l'employoit pour leur avantage, les tributs qu'il tiroit d'eux n'étant destinez qu'à l'usage du public.

Il s'ocupa presque pendant toute sa vie à orner ses Etats de bâtimens somptueux, afin que les sommes que ses sujets luy avoient fournies, revinssent entre leurs mains. Ainsi il agissoit comme le père de
la

la patrie, & ne jouissoit de son bien, que pour en faire part à son peuple.

Comme plusieurs de ses païsans étoient tenus de travailler pour luy, & que les Baillifs abusoient souvent de ce droit, s'en servant pour leur avantage particulier, il changea le service qu'ils luy devoient en un tribut modique, & ainsi il les soulagea extrêmement, & les délivra des vexations que ces Ballifs leur faisoient.

Les égards qu'il avoit pour les païsans l'obligeoient à s'abstenir des Chasses publiques, se contentant de la venaison, & du gibier que ses Chasseurs pouvoient prendre, & ne se servant de ce droit, que pour son usage, & non pas pour son divertissement, qu'il savoit être fort préjudicable à ces pauvres gens, qui étoient souvent obligez d'y employer le tems destiné à leurs semailles, ou à leur recolte. Ain-



Ainsi Ernest tiroit plus de commodité de ses forêts, que les autres par leurs chasses somptueuses, puis que sans depense, les Chasseurs diminoient le nombre excessif des bêtes, qui y étoient, de sorte qu'elles ne ravagoient point les Champs, que la vénaison ne manquoit ni à sa Cour, ni à ses Courtisans, & que mêmes il y en avoit assez pour les Citoyens, qui en vouloient acheter.

Les sujets d'Ernest vivoient dans la tranquillité, & dans la surété, contens de leur sort, puis qu'ils avoient tout ce qui leur étoit nécessaire pour passer agréablement leurs jours, & qu'il les avoit rendus si heureux, que même aujourdhuy les païsans de ce païs là sont beaucoup plus riches, que ceux des autres Princes.

Une marque de la bonté d'Ernest est, qu'il avoit acoûtumé de dire, qu'il

qu'il souhaitoit de pouvoir decharger un jour ses sujets de tous les tribus qu'ils luy payoient ; Et plusieurs savent qu'il avoit taché de trouver le moyen de les en exempter.

Par son épargne judicieuse il amassa un Thrésor, qui ne fut jamais épuisé, pendant la longue guerre qui desola l'Allemagne, quoy qu'il ne l'augmentât pas par des gains injustes.

Il confioit à des gens pieux l'administration de ses Balliages. Ceux à qu'il donnoit cette commission devoient auparavant conôître les qualitez de ses Terres. Puis il les envoyoit dans les païs étrangers, pour s'instruire dans l'œconomie, avec ceux qui y excelloient. Après qu'ils avoient séjourné quelques années dans les contrées qu'ils visitoient, & y avoir remarqué avec soin les choses qui pouvoient



voient servir à augmenter les revenus du Prince, & de la patrie, ils retournoient chez eux, pour donner des preuves de l'habileté qu'ils avoient acquise en voyageant.

Toutes les années les Baillifs rendoient comte de leur recepte, & de leur depense, en présence d'Ernest, qui les exhortoit toujours d'avoir en vuë le bien public. Ainsi ils étoient à couvert des accusations que pouvoient porter contr'eux les delateurs, qui souvent calomnient les gens de bien, & defendent les méchans.

Lors que le Prince doutoit de la probité d'un Baillif, après que les Conseillers de la Chambre du Domaine avoient examiné son Comte, il le faisoit revoir par d'autres, qui n'avoient aucune liaison avec le comptable, ni avec ces Conseillers; Et par ce moyen il connoissoit si l'on le servoit avec fidélité.

Il ne voyoit pas les choses par les yeux d'autrui ; Car il étoit infatigable dans le travail : Et d'ailleurs, il avoit reçu du Ciel toutes les lumières qui luy étoient nécessaires pour juger de tout par luy même.

Il observoit diligemment quel usage les particuliers faisoient de leur bien, & il ne souffroit pas qu'aucun d'eux s'élevât au dessus de sa condition. Un jour étant *incognito* dans une Hottellerie, il vit un homme monté sur un Cheval de grand prix. Son Altesse demanda s'il étoit Gentilhomme, & s'il possédoit quelque charge considérable. On luy repondit que c'étoit un Secrétaire. Ernest écrivit d'abord son Nom sur des Tablettes, & ensuite, il voulut savoir si ce Secrétaire avoit une grosse pension, & s'il étoit riche. Et l'ayant sù, il s'enquit de ses Con-
seil-



seillers si un homme de cette sorte pouvoit vivre dans une si grande magnificence, sans faire tort à son prochain, & sans vexer les sujets du Prince. On luy dit que non. Puis ayant mandé cét homme, il luy fit rendre comte de son Employ; Et parce que l'on vit qu'il avoit malversé dans sa charge, on l'en depouilla.

Il usa souvent d'une semblable severité. Cependant il savoit faire diference entre les fautes legéres, & les crimes. Un de ses Ministres ayant fait, par imprudence, une action qui méritoit un rude châtiement, il luy pardonna à cause des services qu'il luy avoit rendus.

Ayant été informé de la perfidie d'un de ses Conseillers, il luy envoya le Pseaume cent un, afin qu'il le lût, & qu'il vit, comme dans un miroir, l'ofense qu'il luy avoit faite. Ses Courtisans, lors qu'ils savoient qu'un

qu'un de ses Baillifs ou de ses Ministres avoit malversé dans sa charge, avoient acoustumé de dire entr'eux, *son Altesse luy fera bien tôt lire le Pseaume des Princes.*

Ernest croyoit qu'il étoit préjudiciable au public qu'on louât aux enchères ses Balliages, ses champs, & la recolte de son blé. Il aimoit mieux les faire administrer par des personnes fidèles; Car quoy que les fermiers de ses revenus, anticipassent le payement des sommes qu'ils luy devoient, il jugoit néanmoins qu'on leur donnoit moyen de comettre diverses injustices, & d'encherir excessivement le prix des grains, & qu'on mettoit le Prince dans l'impuissance de soulager son peuple dans un tems de famine.

Dans cette calamité publique, il ne négligoit rien pour y remédier, & pour faire succeder l'abondance à

F la

la disette. Ainsi il a mérité, à juste titre le Nom de père de la patrie; Et il avoit tellement gagné le cœur de ses sujets, qu'ils étoient toujours prêts à luy fournir tout leur bien, & à repandre tout leur sang, pour le retirer des dangers où il pourroit se trouver.

Que diray je maintenant de sa liberalité, & du bon usage qu'il faisoit de son argent? Il l'employoit pour avancer la gloire de Dieu, & pour procurer le bien de son peuple. Il faisoit des largesses aux Ecoles, aux Eglises, & aux Ministres.

Comme en plusieurs lieux les Pasteurs n'avoient qu'un petit salaire, & menant une vie miserable, s'ocupoient d'ordinaire à toute autre chose qu'à leurs études, afin de pouvoir nourrir leur famille; Que les Maîtres d'Ecole exercoient divers métiers, & servoient de Mercenaires,

naires,

naires, qu'ainfi ils negligoient l'ins-
truction de la Jeunesse, il augmen-
ta leurs gages, leur donnant autant
d'argent qu'il leur en faloit pour
vivre honnêtement, fans s'engager
à des travaux incompatibles avec
leurs emplois.

Il ajoûta cinq Surintendants, &
dix Adjoints à ceux qui étoient re-
vêtus de ces Charges. Il fit cinq
nouvelles paroisses, & établit vint
nouvelles Ecoles. Il fonda une
Maison pour les orphelins, & des
rentes qui devoient servir à entre-
tenir les veuves, des Pasteurs, & des
Maîtres d'Ecole, assignant à celles
là deux mille écus, & à celles ci cinq
cens florins.

Ensuite les Politiques & les Bal-
lifs de ses Terres, aidez par la libé-
ralité d'Ernest, firent un semblable
établissement pour leur veuves.

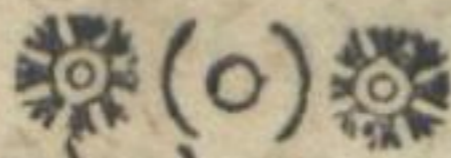
Il destina diverses sommes d'ar-
gent pour ceux qui cultivoient les

bonnes lettres, afin de les nourrir dans les Colléges, & dans les Académies. Il faisoit aussi diverses autres graces à ses sujets que je passeray sous silence.

Il employa de grosses sommes pour l'impression de plusieurs Ecrits de Théologie, comme il a été dit ci dessus; Et il donnoit ces livres aux Eglises, à ceux qu'il esti-
moit, à cause de leur pieté, & de leur mérite, & aux Enfans qui faisoient des progrès dans l'étude. Il employa aussi beaucoup d'argent pour la reparation des Temples, des Ecoles, des Villes, & des Villages consumez par des incendies, & pour l'entretien des fidèles qui étoient bannis de leur patrie à cause de leur Religion; Et il est sûr qu'il a employé plus de cinq cens mille écus en des usages pieux, comme le temoigne Hoennius dans la Chronique de Coburg.

Ernest

Ernest agissoit avec beaucoup de circonspection lors qu'il donnoit des pensions, comme je le montreray par ce seul exemple. Un Etudiant en Théologie, qui venoit d'une Académie voisine, se présenta au Prince habillé comme un homme du Monde; Et faisant paroître beaucoup d'orgueil, luy demanda une pension, que les Allemands apellent *stipendium*. Ernest jugeant que cét homme n'avoit pas l'esprit, ni le cœur bien réglé, luy repondit, *Je ne puis pas me persuader que vous ayiez besoin de mon assistance, puis qu'il semble que vous avez moyen de secourir les pauvres. Retirez vous, & ne pensez pas que je fasse un assez mauvais usage de mon argent, pour en fournir à un prodigue, comme vous. Si vous revenez ici avec des marques d'une modestie Chrétienne, & d'une véritable pieté, & que vous aportiez un bon témoignage des Professeurs de l'Académies vous*



me trouverez prêt à vous assister dans vos études.

Il avoit une grande joye, quand il favoit que ses censures & ses exhortations avoient ramené quelque vicieux dans le chemin de la vertu ; Et alors il luy faisoit de grandes libéralitez, pour l'encourager à faire tous les jours des progres dans la piété.

Il augmentoit volontiers les gages des Ministres, qui avoient de nombreuses familles. Lors que quelqu'un de ses domestiques s'acquittoit mal de son employ, par ses largesses il le rendoit plus exact & plus diligent à le servir. Toutes les fois que ses valets de pié présentoient des Enfans en batême, il leur faisoit comter trois écus.

Il fit de grandes depenses pour fortifier ses places, & pour construire de nouveaux bâtimens. Il employa aussi beaucoup d'argent
en

en des Tableaux, & en des livres dont il fit une belle Bibliothèque.

Toutes ces depenses, bien qu'elles fussent fort grandes, n'épuisèrent pourtant pas son Thrésor, & il luy en restoit assez pour prêter des sommes considérables à divers Princes, qui luy donnoient en engagement leurs Balliages; Et comme quelqu'un luy eut temoigné qu'il en étoit surpris, *Dieu*, dit il, *m'élargit ses biens, & je les conserve par mon épargne.*

Il pourvoyoit, avec un soin extrême, à l'entretien de ses sujets, leur faisant vendre des grains à un bas prix, lors qu'ils étoient fort chers; Car dans les années d'une abondante recolte, il remplissoit tous ses gréniers de blé, afin de le leur distribuér dans la disette.

Cette calamité, pendant la vie d'Ernest affigea deux ou trois fois ses Etats, mais par sa libéralité il en

delivra ses peuples, aussi bien que ceux de son voisinage.

En 1645. un incendie ayant consumé la plus grande partie de la ville de Gotha, il ne voulut pas qu'on y bâtît des Maisons de bois, & il prêta de l'argent aux Citoyens, afin qu'ils les refissent de pierre, voulant qu'elles fussent d'une égale hauteur, & que de trois en trois Maisons, on construisît une muraille, aussi haute que les toits, afin que le feu, à l'avenir, ne pût pas faire de si grands ravages dans Gotha. Ainsi d'une ville de bois, il en fit une de pierre, comme Auguste disoit de Rome; Que d'une ville de brique, il en avoit fait une de marbre.

Il ne faut pas oublier un autre projet qu'Ernest avoit formé, mais qu'il ne pût pas executer ayant été prévenu par la mort. Afin que les Pasteur & les Maîtres d'Ecole des vil-

vil-

villages ne s'occupassent plus à l'agriculture, & à des travaux de cette nature, il avoit resolu de leur donner tout l'argent & le blé qui leur étoit nécessaire, pour entretenir honnêtement leur famille, & pour acheter les livres dont ils avoient besoin.

Il n'étoit pas encore déterminé s'il leur feroit une distribution égale, par empêcher qu'il n'y eut entr'eux de l'envie, ou s'il assigneroit de plus grands revenus à de certaines paroisses, afin d'y établir ceux qui surpassoient les autres en savoir & en piété, & que par là il les excitât à se rendre dignes de ces places.

Avant que de passer au recit des autres vertus d'Ernest, je rapporteray un autre Exemple de sa libéralité. Un jour se premenant à la place de la ville, il entendit une Mère qui reprenoit ses enfans, &

les exhortoit à mener une vie juste & sainte. Il demanda quelle femme c'étoit ; Et sur ce qu'on luy repondit que c'étoit l'épouse de W. qui étoit un de ses Valets de pié, il luy donna cent florins, afin qu'il acquittât une debte, pour laquelle sa Maison étoit engagée. Ce qui porta le Prince à luy faire ce présent, c'est qu'il fut que cette femme prenoit soin d'élever ses enfans dans la crainte de Dieu.

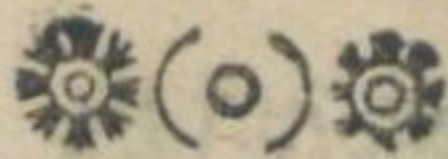
Ernest, au reste, favoit que les Princes ne doivent rien épargner pour soutenir leur Dignité, & quoy qu'il eut banni le luxe de sa Cour, il ne menagoit pas son argent, lors qu'il s'agissoit de paroître avec éclat, dans les occasions solemnelles.

Quand Frédéric son fils se maria avec la fille d'Auguste, Administrateur de Magdebourg, & qu'on amena l'Epouse à son Mary, Ernest, n'obmit rien pour rendre cette fête
magni-

magnifique. Cette Princesse & ses frères furent recus & traitez splendidement. Il n'y avoit rien de plus delicat & de plus somptueux, que les festins qui durèrent plusieurs jours, & où l'on invita un très grand nombre de Citoyens. Il y eut des concerts admirables, des Comédies, & des spectacles très divertissans.

Ernest ne temoignoit pas seulement sa magnificence dans les réjouissances publiques, mais aussi dans les solemnitez funébres, comme on le vit dans la sépulture de ses frères, de ses fils, de ses filles, & de quelques uns de ses parens.

En 1643. dans le tems des plus grandes fureurs de la guerre, & pendant que Bannier, Général Suedois desoloit les terres d'Ernest, il employa deux cens mille écus dont il avoit emprunté la plus grande partie, à la construction d'un Château magnifique, à qui il



donna le Nom de Fridenstein,
n'ayant rien épargné pour le ren-
dre commode, & capable de loger
un Grand Prince.

L'année 1655. il l'environna de
murailles, de fossez & de bastions,
non pas par ostentation, & par va-
nité, mais afin d'avoir une retraite
sûre, où il pût se defendre contre
les insultes des ennemis : Mais
comme c'étoit un Prince d'une ad-
mirable piété, il se confioit bien
davantage au secours du Ciel, qu'à
ses propres forces, étant persuadé
que la protection de Dieu le garan-
tiroit de toute sorte de maux. Les
vers qu'il fit mettre sur la porte de
ce Chateau sont une preuve de cet-
te verité. Les voici,

Hierbey erinnert euch/ daß wegen euer
rer Sünden

Ihr mit Gott Frieden macht/so wird
sich Friede finden/

Und

Und die Ihr kommt nach uns / was
böß begangen / flieht /
Damit dem Untergang ihr euch hiers
durch entzieht.

C'est a dire :

*Souvenez vous de faire vôtre paix
avec Dieu, qui est courroucé contre vous
à cause de vos pechez ; Ainsi vous joui-
rez d'une véritable paix. Vous qui
viendrez après nous fuyez les mal, afin
que vous évitiez une ruine éternelle.*

La confiance qu'il avoit en Dieu
paroît clairement dans le discours
qu'il tint à ses Conseillers, lors qu'il
voulut commencer cét Edifice.
Comme sa famille croissoit tous les
jours, & que pour être logé com-
modément il avoit besoin d'un
nouveau Palais, il demanda à ses
Ministres s'ils luy conseilloient de
bâtir le Chateau dont il avoit fait le
projet.

Ils luy repondirent que dans ce

F 7

mau-

mauvais tems il ne pouvoit le cons-
 truire, sans imposer de nouvelles
 charges à ses sujets, & contracter
 de grosses debtes. A quoy le Prin-
 ce repliqua, Je say que vous êtes des
 gens de bien, & qu'en me donnant Conseil,
 vous avez suivi les lumières de vôtre con-
 science, & vous avez eu en vuë & mon
 avantage, & celuy de mon peuple. Ce-
 pendant je n'ay fait ce dessein qu'après
 avoir imploré là dessus la bénédiction de
 Dieu; Et comme je suis dans la nécessité
 d'entreprendre ce bâtiment, & que ce
 n'est pas pour mon plaisir que je m'engage
 à cette depense, j'espère que le Seigneur me
 donnera le moyen d'y fournir, & que bien
 loin que par là je foule mes sujets, cét
 édifice me mettra en état de diminüer
 leurs charges. Que si le coneraire arrive,
 vous n'en serez pas blamez, & il n'en fau-
 dra imputer la faute qu'à moy seul. Il
 ordonna ensuite qu'on mît sa de-
 claration dans les Archives, pour
 faire connoître qu'il n'avoit pas
 en-

entrepris ce bâtiment par l'avis de ses Conseillers, & qu'à cet égard on ne pouvoit leur faire aucun reproche, puis qu'ils avoient taché de le détourner de ce dessein.

Après qu'il eut achevé de construire ce Château, il convoqua les mêmes Conseillers, & leur ayant montré ce magnifique Palais, il leur dit qu'il remercioit Dieu de ce qu'il l'avoit assisté extraordinairement dans cette entreprise.

Comme pour l'exécuter il n'avoit pas exigé de nouveaux tributs de ses sujets, le bruit se repandit, qu'en creusant les fondemens, & en ôtant les décombres, on avoit trouvé une grande quantité d'or & d'argent. Ce qui pourtant n'est pas vray; Et il est sûr qu'il ne vint heureusement à bout de ce dessein, que par la seule bénédiction du Ciel.

Il se servoit rarement du droit
qu'il

qu'il avoit de faire bâtre de la monoye, & il n'en abusa jamais, de peur qu'on ne crût qu'il vouloit en tirer du profit, ce qui sembloit indigne d'un bon Prince.

Lors qu'il faisoit fraper des Medailles, il vouloit qu'on y mît des paroles, qui en peu de mots fussent capables d'insplrer la piété à ceux qui les liroient, & d'allumer l'amour de Dieu dans leur cœur. Plusieurs personnes ont en leur pouvoir quelques unes des plus curieuses, mais comme en ce siècle on est fort avide du gain, la plûpart ont été fonduës pour en tirer de l'argent.

Après qu'il eut fait rebâtir le Temple d'Helbourg, qui est sitüé sur une Montagne, il voulut que le Pasteur de ce lieu fit quelques sermons sur l'enlevement d'Henoc au Ciel; Car, disoit il, *nôtre plus ardent desir est de parvenir à cét heureux séjour.*

A

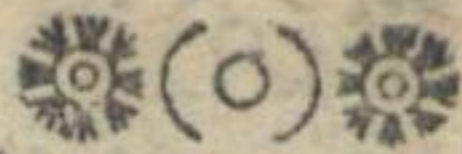
*A quoy me serviroient mes Etats, mes
sujets, & toutes les richesses du Monde, si
je ne possédois pas la félicité éternelle.*

Il soupiroit toujourns après les
biens célestes. Il exhortoit sans
cesse ses Courtisans & ses domesti-
ques de mépriser la Terre, toutes ses
vanitez, toutes ses voluptez, & de
ne chercher leur plaisir que dans la
piété.

Un jour étant retourné de la chaf-
se, *Quel profit, dit il, tirons nous de ces
divertissemens, où le Monde court avec
tant d'ardeur. Ils ne produisent que de la
lassitude, du degoût, & du chagrin. Il
n'y a que les biens de la grace qui puissent
donner une joye solide.*

Il se ressouvenoit toujourns qu'il
avoit été formé de la terre, & cette
pensée le munissoit contre l'or-
gueil, & empechoit qu'il n'abusât
de sa Dignité. Lors qu'il donnoit
quelque livre, il avoit acoûtumé
d'y écrire ces mots,

Regen:



Regenten sind gemacht auf Erden/
regieren auf Erden/
und müssen zur Erden werden.

C'est à dire,

*Les souverains ont été faits de la Terre.
Ils commandent sur la Terre, & doivent
redevenir Terre.*

Comme cette considération le tenoit dans une humilité Chrétienne, il ne croyoit pas ravalier la puissance Souveraine où il étoit élevé, en visitant ses sujets, lors qu'ils étoient malades. Il faisoit cet honneur, non seulement aux personnes de la première qualité, & à ses Ministres qui luy avoient rendu de grands services, mais aussi à des hommes pieux, quoy qu'ils fussent d'une condition médiocre. Lors qu'ils étoient pauvres, il soulagoit leur misère, & il les consolait par de saintes exhortations.

Il suportoit avec une constance admirable tous les accidens facheux qui luy arrivoient, sachant que Dieu préside sur tous les événemens du Monde, & que les afflictions dont il visite ses Enfants tournent touûjours à leur avantage.

A mesure qu'il avançoit en âge, il faisoit touûjours de nouveaux progrès dans la sainteté ; Et la vieillesse ayant éteint le feu de ses passions, avoit augmenté l'ardeur de sa piété. Il se préparoit à son depart de ce Monde par de saintes Méditations, & par de fréquentes prières, & pour fortifier son zèle, il vouloit que ses Pages luy lussent continuëllement la sainte Ecriture.

Quoy qu'il eut l'oreille un peu dure, il ne cessa jamais d'assister aux Assemblées publiques de l'Eglise. Afin de sa bien préparer à l'ouïe de l'a parole de Dieu, le Ministre,

nistre, par son ordre, luy envoyoit auparavant un précis de son sermon, ou du moins il luy faisoit savoir de quelle matière il devoit traiter.

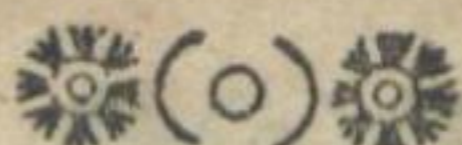
Comme la piété a les promesses non seulement des biens du Paradis, mais aussi de ceux de ce Monde, celle d'Ernest fut recompensée d'une grande augmentation de ses revenus, & de ses Etats.

Une succession ne luy étoit pas plutôt échue, qu'il luy en venoit une autre. Dans ses premières années ses Principautez n'étoient pas considérables, ne possédant que Gotha, & quelques Balliages; Mais par la bénédiction du Ciel, il hérita de plusieurs autres Etats; Car après le décès d'Albert son frère, qui arriva en 1644. il succeda à la moitié du Duché d'Isenac. En 1672. le Prince Frédéric Guillaume étant mort, & la Maison d'Altenbourg

bourg étant éteinte, il se mit en possession de toutes les Terres des Princes de Nom, & de celles des Ducs de Coburg, excepté quelques Balliages, qu'il ceda aux Ducs de Weimar pour conserver leur amitié. Surquoy Caspar Sagittarius à fait en Allemand un beau pöème, dont le titre est, *La piété recompensée.*

On a vu jusqu'ici dans toute la conduite d'Ernest des marques convaincantes de la solide piété qui luy a mérité le surnom de Pieux. Cette divine vertu paroitra plus clairement si nous considerons le Testament que ce Prince fit en 1654.

Il y exhorte ses fils à craindre Dieu, à luy rendre le culte qui luy est du, à professer constamment la véritable Religion, à la defendre, à faire tous leurs efforts pour l'introduire dans les païs où elle n'est pas recuë, à proteger les Eglises & les Ecoles de ses Etats. Il



Il leur recommande la crainte & l'Amour de Dieu, l'assiduité & l'ardeur dans la prière; Il les exhorte d'agir toujours avec prudence, & avec conseil, de rendre justice, de préférer le soin de leurs Etats, & les fonctions de la souveraineté à toute sorte de plaisirs, & de divertissemens, de gouverner leur peuple avec sagesse & avec douceur, de le maintenir dans ses droits, & dans ses privilèges, de ne luy imposer aucune nouvelle charge, de faire exactement observer les Loix publiques.

Il leur ordonne de rendre à l'Empereur le respect qui luy est dû d'aimer & de procurer la paix, de conserver une sincère amitié entr'eux, & entre les Princes de leur Maison, d'avoir plus d'égard au bien public, qu'à leur propre utilité, de ne se fier qu'à leurs véritables Amis, de ne s'alliër jamais avec les
en-

ennemis de l'Empire, de ne s'agrandir que par des voyes légitimes, de ne s'engager pour les autres qu'après avoir pris des précautions sûres, de soulager autant qu'ils pourroient la misère des pauvres, surtout des vieillards, de supporter avec fermeté leurs afflictions, & la prospérité avec moderation.

Il les avertit de ne se servir que de Conseillers pieux, qui se fussent rendus habiles par le manîment de plusieurs affaires, qui eussent passé par les épreuves de l'Adversité, de ne pas prêter l'oreille aux fausses acufations qu'on porteroit contr'eux, de n'en congredier aucun fans luy avoir acordé les recompenses qu'il méritoit, de payer exactement leurs pensions, & de maintenir leur autorité.

Il veut que lors qu'ils faudra établir des Professeurs dans l'Académie d'Jéne, ils n'ayent point d'é-

d'é-

d'égard aux recommandations des autres Princes, mais qu'ils donnent ces charges aux plus pieux, & aux plus doctes de ceux qui y prétendent, qu'ils y rétablissent la discipline, qu'ils fassent payer les pensions destinées, aux Ecoliers, que dans les Tables communes on n'admette que de jeunes gens sages & vertueux.

Ernest ordonne aussi à ses fils de prendre soin que la monnoye soit d'une juste valeur, d'empêcher que la trop grande quantité des bêtes de chasse ne cause du dommage à leurs sujets. Il leur donne aussi plusieurs autres ordres, qui tendent à l'avancement de la gloire de Dieu, & du salut de leur peuples, & qu'on trouve rarement dans les Testaments des autres Princes.

Il vouloit que ses fils conservassent, comme un Thrésor, les Archives de Wittenberg, d'Henneberg, de

de Vifmar, d'Altenbourg, & de fes autres Principautéz, & qu'ils s'instruiffent des chofes qui y étoient contenuës.

Il leur confeilloit enfuite de poffeder, & de gouverner en commun leurs Etats, en forte pourtant que le plus âgé en eut l'adminiftration, & que fes frères le foulageaffent d'une partie de fes foins, & apriffent à fuir l'oisiveté.

Il les exhortoit auffi de ne pas fe marier avec des Princeffes étrangéres, & d'époufer des Allemandes qui fifsent profeflion de la Religion Evangélique, s'ils avoient à cœur la gloire de Dieu, & leur propre falut.

Enfin il leur recommandoit de regler fi bien leur depenfe, qu'elle n'excedât pas leurs revenus, de ne pas entretenir un trop grand nombre de domeftiques, de chiens, & de chevaux &c. de fuir le luxe des

G

ha-

habits , de s'abstenir entièrement du jeu, ou s'ils se delassoient quelquefois dans cette sorte de divertissement, d'en user avec moderation, & de ne pas jouer pour gagner de l'argent, mais pour passer agréablement quelques heures de leur loisir.

Il vouloit qu'ils ne s'adonnassent à aucuns Arts defendus , sur tout à ceux qui aprennent à prédire l'avenir, & à tout ce qui appartient à la Magie, qu'ils évitassent toutes les debauches , & principalement l'yvrognerie, s'ils ne vouloient attirer sur eux l'indignation de Dieu, & se mettre en danger de perdre sa grace.

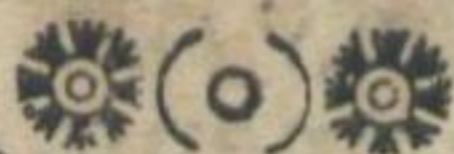
Il nomma pour Tuteurs à ses fils, Elizabeth Sophie, son Epouse, Jean Prince d'Anhalt, ou Frédéric, Duc de Wartenberg & de Teken. Il assigna à cette Princesse, à cause de la Tutéle, deux mille florins de pen-

pen-

pension, & augmenta d'une autre-fois autant celle de ses Conseillers.

Il ordonna qu'on payât à ses filles, lors qu'elles auroient l'âge de seize ans, deux cens cinquante florins, tous les ans, outre leurs aliments, & cinq cens, lors qu'elles seroient entrées dans la dixhuitième année.

Comme après qu'il eut fait ce Testament, il succeda au Duché d'Altenbourg, en 1672. il fit une autre Disposition, par laquelle il regloit la manière dont on devoit gouverner ses Etats, après son décès, & il faisoit quelque changement à celle qui étoit contenuë dans son Testament. En 1675. ses fils declarerent, par un Acte signé de leur main, qu'ils aprouvoient cette Disposition, dans laquelle, entr'autres choses, il exhortoit ces Princes, sur tout l'ainé, qu'il avoit nommé Regent de ses Etats, de



s'acquiter suivant le devoir de véritables Chrétiens des fonctions de la Souveraineté, à laquelle Dieu les avoit élevez, se souvenant qu'ils devoient luy en rendre comte, & faire connoître par leur conduite qu'ils n'avoient pas seulement le Nom de Princes, mais qu'ils en possedoient toutes les qualitez.

Il ajoûtoit, qu'il falloit qu'ils gouvernassent leur peuple avec prudence, & qu'ils prissent soin que toutes les affaires fussent expédiées suivant les règles de la justice, & de l'équité, qu'ils administrassent sagement leurs revenus, & qu'ils eussent toujours en veuë le bien de l'Eglise & de l'Etat.

Il les exhortoit aussi de vivre dans une sainte concorde, considérant que Jésus Christ a dit qu'un Royaume où la division régne ne peut pas subsister, & qu'il promet sa grace, & ses bénédictions à ceux qui
 aiment

aiment la paix. Il leur ordonne de n'envier pas les uns autres les dons excellens que Dieu leur a departis, & de supporter reciproquement leurs defauts avec une indulgence Chrétienne.

Il veut que chacun d'eux procure le bien de ses freres avec autant d'ardeur que le sien propre, banissant tous les soupçons injustes, tous les reproches aigres, & toutes sortes d'emportemens, dans le commerce qu'ils auront ensemble, & qu'ils ne prêtent pas l'oreille aux flateurs & aux delateurs.

Que si par les ruses de l'ennemi du genre humain il naissoit quelque diferent entr'eux, il les conjure d'implorer le secours du S. Esprit, qui est un Esprit de paix, & de charité, afin que cette division cesse, avant qu'elle puisse engendrer dans leur cœur de l'animosité, & de la haine contre quelqu'un de leur frere.

frères; Que pour sortir d'affaire ils se soumettent à la décision & à l'arbitrage de leurs Amis communs, qui ne leur seront pas suspects, & qu'ils acquiescent à leur Jugement.

Il leur defend absolument de plaider les uns contre les autres, de pour suivre leur droit par les armes, les menaçant du jugement de Dieu, s'ils venoient à violer cét ordre.

Il defend aussi à chacun d'eux de choisir en leur particulier des Conseillers, parce qu'il en pourroit arriver de grands maux. Il veut que ses fils, à l'âge de seize ans, recoivent chaque année deux mille écus, après leur dix septième année deux mille cinq cens, après la dix huitième trois mille, après la dixneuvième trois mille cinq cens, après la vint & quatrième, quatre mille, que lors qu'ils auront ataint la vint & unième, ils en ayent six mille, qu'étant

en-

entrez dans la vint & cinquième ils en ayent huit mille, & que l'on puisse augmentet ces sommes si le tems le permet. Que lors qu'ils iront aux Académies on ajoûte à leur pension deux mille écus, & qu'on l'augmente d'une semblable somme lors qu'ils se marieront.

Il les exhorte à l'épargné, afin qu'ils ayent touûjours une grande quantité d'argent, de blé, & de toutes les richesses qui pourront rendre leurs sujets heureux, & qui leur donneront moyen de les defendre, & de souûtenir la Dignité de la Maison de Saxe.

Il assigna à la Princesse sa fille, outre les alimens qu'on devoit luy fournir du Thrésor commun, jusqu'à ce qu'elle fût mariée, trois mille écus de pension. Il luy fit un legs d'autres trois mille écus, & luy donna vint mille florins pour

sa Dot, & six mille, pour ses habits
& pour ses joyaux.

Il ajoûta en 1672. à cette Disposition un Ecrit, par lequel il exhortoit ses Enfans d'observer exactement les Avis qu'il leur avoit donnez, de perseverer dans le vray culte de Dieu, de luy donner toute leur Amour, d'aimer tous les hommes, de s'atacher avec assiduité & avec application à la lecture de la Bible, de maintenir les Loix de l'Etat, & de l'Eglise.

On a pû voir par le recit que je viens de faire quel étoit le caractère d'Ernest, & de quelles vertus il étoit orné. Il faut maintenant passer au dernier Acte de sa vie, & décrire la maladie qui la termina, & les sentimens pieux qu'il fit paroître en quittant ce Monde.

A l'âge de soixante huit ans son corps commença à s'asoiblir; Et
lors

lors qu'il eut atteint sa soixante treizième année, dans les Mois, de Février, & de Mars, il sentit diverses douleurs qui sembloient luy annoncer la mort. Il fut ataqué d'une paralysie au côté droit, d'une perpetüelle defaillance de cœur, & de vomissemens fréquens.

Mais au milieu de ces maux, dés qu'il avoit un peu repris ses forces, il se faisoit porter au Temple, & au Conseil, afin de remplir les fonctions d'un véritable Chrétien, & d'un bon Prince, pendant que son ame animeroit son foible corps.

Le 8. Fevrier il assista à l'Assemblée des fidèles, dans l'Eglise de S. Augustin; Et le jour de sa naissance étant entré dans sa 74. année, il en remercia Dieu dans le Temple du Château; Mais depuis ce tems là il ne pût plus luy rendre en public le culte qui luy est dû.

Le 22. & le 23. du même Mois il sentit les avantcoureurs de la mort, à laquelle il s'étoit préparé durant tout le cours de sa vie, & qu'il avoit toujourns regardée comme une Messagère de bonnes nouvelles. Pendant toute sa maladie il fit connoître que son cœur étoit pénétré d'une joye extrême dans la méditation de la vie éternelle, & de la gloire du Paradis, dont il esperoit de jouir dans peu de jours.

Il parloit souvent de cette vie bienheureuse, qui étoit l'unique objet de ses desirs, & il demandoit souvent à ceux qui étoient autour de son lit, si la pensée de cette souveraine félicité ne causoit pas dans leur ame un plaisir bien doux.

Peu de momens avant son decés, il prononça ces paroles, *Ab ! si nous aimions parfaitement Jésus Christ, combien grande seroit la joye dont nôtre*
cœur

cœur seroit rempli ? Et sur ce qu'on luy repondit, Que nôtre Seigneur se contentoit que nous luy donnassions nôtre Amour dans la mesure qu'il nous l'acordoit luy même, Erneit repliqua en versant des larmes, Je t'aime de toute mon Ame, mon Dieu, je te prie de ne pas me priver de ta grace, & de ne pas t'eloigner de moy. Fais que je mette en toy toute ma confiance, lors que tu m'ôteras la parole, & que tes playes, tes douleurs, ton sang & ta mort, soient ma consolation jusqu'au dernier moment de ma vie.

Quoy qu'il fut dans une très grande foiblesse il voulut néanmoins participer à la S. Cène dans l'Assemblée des Chrêtiens, & il communia avec tant de ferveur & de devotion, que tous ceux qui le voyoient étoient excitez à imiter son exemple.

En confessant ses pechez, il témoigna une très vive douleur,

d'avoir ofensé Dieu , en tant de manières , & il detesta la corruption de sa nature , frapant sa poitrine avec des soupirs, qui marquoient la sincérité de sa repentance, & disant, *C'est là que reside ee vieil Adam, qui cause toutes mes inquiétudes. Moy miserable, qui me delivrera de ce corps mortel?*

Il se plaignoit souvent de l'infirmité de sa foy, & il étoit affligé de ce qu'il ne sentoit pas toujourns la joye que le S. Esprit produit dans une Ame regenerée : Mais ensuite il se relevoit par les promesses qui sont contenuës dans la parole de Dieu, Et il se consoloit par ce beau passage de la S. Ecriture, *Dieu a tant aimé le Monde, &c. Je ne voudrois pas, disoit il, vendre ces paroles pour mille Mondes, parce qu'elles sont le fondement de ma foy, qui ne sauroit être renversé par le Demon.*

Lors

Lors qu'il pensoit à ces mots,
*Le sang de Jésus Christ nous nettoye de
 tous nos pechez*, il versoit des larmes,
 qui marquoient sa foy, & l'Amour
 qu'il avoit pour son Sauveur. Quel-
 quefois il étoit tellement ému du
 passage de S. Jehan, *Voici l'Agneau
 de Dieu qui ôte les pechez du Monde*,
 que se levant du lit, il alloit trou-
 ver sa chère Epouse, & l'assûroit que
 par ces paroles, il étoit comme en-
 gendré de nouveau, parce qu'il
 étoit persuadé que Jésus Christ l'a-
 voit delivré de tous ses pechez.

Depuis le premier jour de sa ma-
 ladie jusqu'au dernier, il voulut
 que pendant son diné & son soupé
 on luy chantât des Cantiques funé-
 bres, afin d'avoir toujours la mort
 dans son souvenir, & il élevoit son
 esprit aux biens célestes, qu'il de-
 siroit de tout son cœur.

Ayant entièrement perdu ses forces, après avoir communié, & reçu l'absolution de ses pechez, quoy qu'il fût dans une très grande foiblesse, il se leva néanmoins du lit, & ayant fléchi les genoux, il adora Dieu, & le remercia de toutes les graces qu'il luy avoit faites.

Après qu'il eut perdu la parole, il remua toujourns ses lèvres, jusqu'à son dernier soupir, & il confirma par le mot, Amen, qu'il prononça d'une voix haute, les prières ardentes que l'on faisoit pendant son agonie.

Il deceda le 26. May 1675. à deux heures après midy, dans le tems qu'on recitoit ces dernières paroles de la prière du Seigneur, *Car à toy est le règne, la puissance, & la gloire aux siècles des siècles, Amen.*

Il rendit l'ame en présence de son Epouse, de ses Enfans, de plusieurs de ses Conseillers, & de ses Pasteurs, étant âgé de 73. ans, trois mois, & un jour; Et le 4. Juin de la même année il fut enseveli avec une pompe solennelle dans le Temple de Gotha, apellé Sainte Marie.

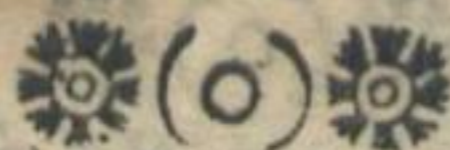
Je mettray fin à ce recit par l'Eloge qu'à donné à Ernest le Pieux Mr. Spenner, ce Docte & fameux Theologien, Dans tout l'Empire d'Allemagne, dit il, & dans toutes les Eglises Evangeliques personne n'ignore qu'Ernest n'ait fait tous ses efforts pour acomplir la Loy de Dieu avec une parfaite obéissance, & qu'il ne luy ait rendu, en public & en particulier, avec un zèle ardent & une profonde vénération, le culte qui luy est dû. On fait aussi qu'il avoit réduit ses Courtisans à une manière de vivre si regulié.

gulière qu'on eut eu peine à croire qu'un Prince pût jamais l'introduire à sa Cour.

Il gouvernoit ses Etats avec une justice exacte ; Et dans toutes ses entreprises il avoit toujours en veuë le bonheur & la prosperité de ses sujets. Ainsi par sa sage conduite il les rendit les plus heureux peuples du Monde. Il avoit tellement à cœur leur salut éternel, qu'il ne croyoit pas , comme font plusieurs Grands, qu'il fût au dessous de sa Dignité d'avoir soin de la jeunesse & des Ecoles, qui sont le seminaire de l'Eglise, & il ne renvoyoit pas à ses Ministres les affaires Ecclésiastiques. Il s'en chargeoit luy même avec plaisir, comme il paroît par les Ordonnances qu'il a publiées sur ce sujet ; Et il avoit mis les choses sur ce pié, qu'il n'y avoit aucun de ses sujets, qui ne fut

fut

fut du moins lire & écrire. Pendant toute sa vie il s'employa, suivant les lumières dont Dieu avoit orné son excellent esprit, & suivant le Conseil de ses Ministres, à corriger & à amender les mœurs de ses Citoyens, ne negligeanr rien pour faire observer ses Ordonnances; En quoy il réussit si bien, qu'il y a peu d'assemblées Chrétiennes, où l'on remarque autant de vertu & de piété, que dans celles de ses Etats; Et il ne faut pas douter que ce ne soit un effet de la grâce de Dieu, qui a béni les saints efforts d'Ernest. Il pourvoyoit libéralement à l'entretien des Pasteurs, & des Maîtres d'Ecole, & il procuroit l'avantage non seulement des Eglises de ses Principautés, mais aussi de toutes celles des Etats Evangeliques. Il tâchoit de terminer les Controverses de leurs
Doc-



Docteurs , & de conferver les ve-
ritez celestes qu'on enseigne parmi
les Protestans.

F I N.



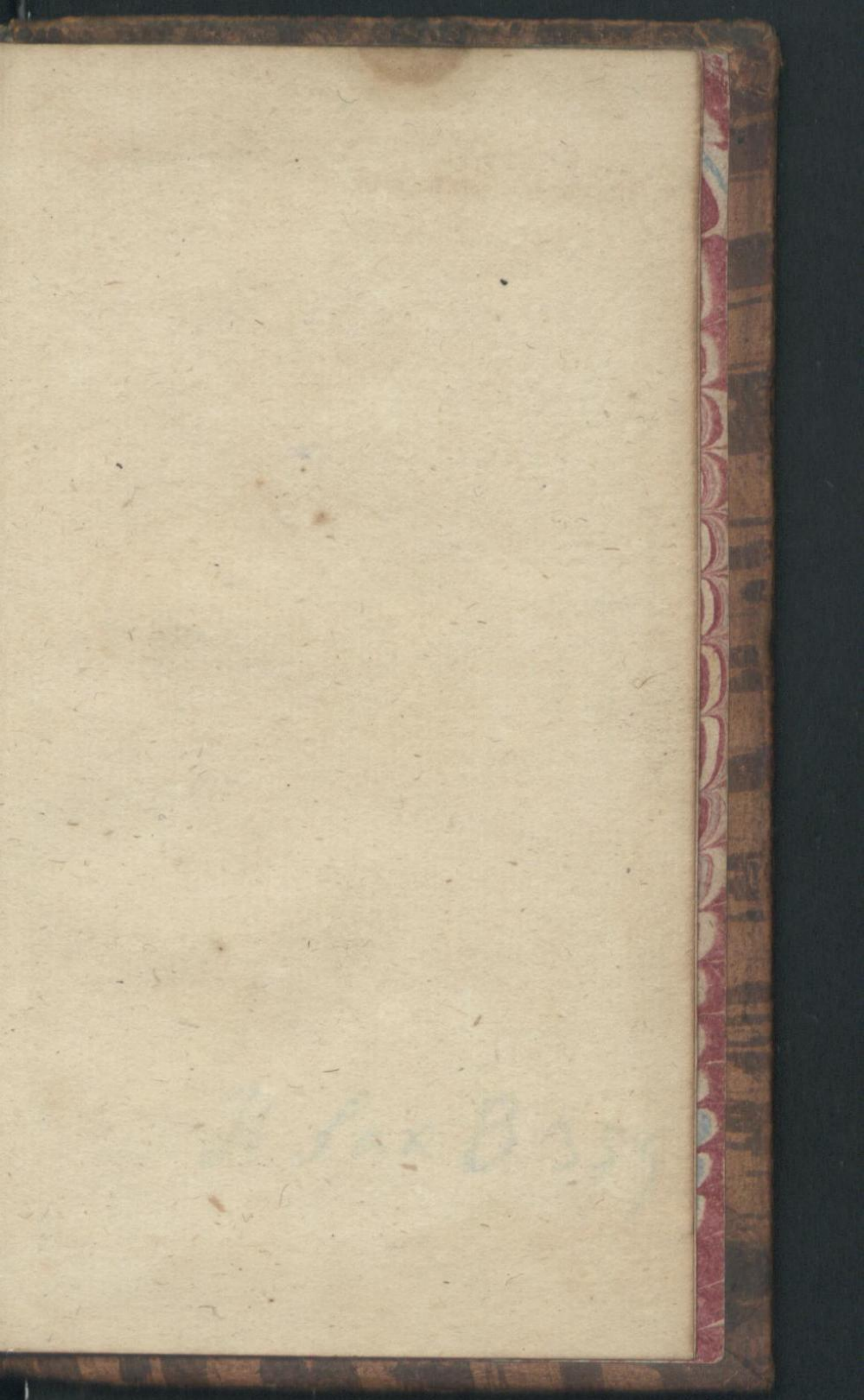
1111



Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Faint, illegible text in the upper middle section of the page.





A Sax B 359

H. Sax.



